

L'Écho

LE MAGAZINE D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ DE MONTARNAUD

Le budget municipal 2018
Projets environnement
Les délibérations du Conseil Municipal
Le Projet « Bourgs-Centres »
1918 - 2018, Centenaire de l'Armistice
Les Journées du Patrimoine
Portrait : Emmanuelle Cabrol
Vie associative

Meilleurs Vœux pour 2019 !



Ville de Montarnaud

N°10 - Janvier / Décembre 2018

Sommaire

Vœux 2019	p. 3
Le mot du Maire	p. 4
Le budget Municipal 2018	p. 6
Environnement :	p. 9
- Zéro phyto	
- CESML (remplacement lampadaires énergivore + enfouissement réseau)	
- Point sur la STEP station d'épuration	
Les délibérations du Conseil Municipal	p. 12
Dossier : Le Projet « Bourgs-Centres »	p. 16
Histoire : 1914 - 1918, Centenaire de l'Armistice	p. 22
Actualité : Rénovation du Monument aux Morts	P.25
Évènements Municipaux	
- Remise des Trophées de la Ville	p. 26
- Les Journées du Patrimoine	p. 27
Portrait : Emmanuelle Cabrol	p. 28
Vie associative :	p. 30
- MHBC	
- Piano à Cœur	
- Energy'zen	
- Garrigue Gourmande	
Associations / État Civil / Baptêmes Civils	p. 32
Contacts utiles et pratiques	p. 34
Treize Conseils Civiques	p. 36

PETIT JEU ECHO N°9 : VOICI LES RÉPONSES...



Sentier entre la Route de Montpellier et la ZAC du Pradas



Sur la Rue de l'Aire, vers l'Impasse Henri Diguelman



Visible depuis la Rue de l'Aire



Angle entre la Route d'Argelliers et la Rue de la Fontaine



Pont de la piste cyclable, Route de Saint Paul

Meilleurs Vœux pour 2019 !

Selon Einstein, cet immense scientifique également philosophe, le temps est relatif. Mais ce principe peut s'étendre plus banalement à notre perception du temps qui s'écoule, en fonction de nos espérances, de nos bons ou mauvais moments, et de notre rythme de vie. L'année 2018 vient de s'achever, mais pour beaucoup d'entre nous, l'avons-nous vue passer ? Quoi qu'il en soit, 2019 nous ouvre ses portes avec ses espoirs et ses interrogations. Que cette nouvelle année soit une grande année pour vous tous, pour vos familles, pour vos amis. Qu'elle vous apporte sérénité, plaisirs et bonheur. Qu'elle nous évite les épisodes climatiques éprouvants qui ont durement frappé nos voisins de l'Aude.

Ces vœux s'adressent aussi tout particulièrement aux nombreux bénévoles qui s'impliquent quotidiennement dans la vie de nos associations, avec dynamisme et abnégation. Merci à tous pour votre activité, en partenariat avec la Municipalité, qui permet à notre commune de développer de nombreuses activités festives, sportives, culturelles, humanitaires ou environnementales. Une activité qui fait que l'on ne s'ennuie pas à Montarnaud et qui concourt au rayonnement de notre village. Soyez fiers de cet engagement, et surtout, ne baissez pas les bras face aux difficultés de la tâche. Votre rôle est important, merci à vous pour cet investissement.

Souhaitons également à notre commune de continuer à connaître un développement harmonieux, qui assure un logement de qualité pour toutes et tous, jeunes et moins jeunes, dans un environnement convivial. Des efforts considérables ont été réalisés dans ce domaine au cours des années précédentes et ont permis à nos jeunes, à nos familles à revenus modestes de continuer à vivre sur notre commune. Que nos commerces continuent d'animer le centre du village, le cœur de Montarnaud, dans un contexte plus favorable que la morosité ambiante de 2018 qui débouche sur un immense mouvement de protestation. Et surtout que l'état entende, comprenne, la détresse réelle dans laquelle se trouvent certains que nous continuerons à aider avec nos modestes moyens dans un contexte où le chômage ne régresse pas, où le pouvoir d'achat est mis à mal, notamment pour les plus modestes.

Cependant, après la diminution considérable de la dotation de l'état aux communes survenues à partir de 2014, les perspectives budgétaires actuellement connues ne nous incitent pas à l'optimisme. La question de la suppression de la taxe d'habitation perçue par les Mairies nous plonge dans la perplexité. Sur quelle base cet élément important des budgets municipaux nous sera-t-il remboursé ? Aujourd'hui, l'État cherche encore la réponse ; au mieux, ce retour s'effectuerait sur la base des recettes perçues au 1er janvier 2017, ce qui signifierait un gel, à cette date, du montant remboursé. Une telle perspective, que certains jugent très optimiste, serait néanmoins particulièrement néfaste pour les communes en développement, et justifie notre inquiétude en l'absence de toute information. Cela dit, quelle que soit la nature du contexte que nous allons connaître, soyez assurés que nous continuerons à faire de notre mieux pour continuer à développer les projets essentiels à notre commune et à votre bien être.

Et surtout, souhaitons que l'individualisme qui marque notre société, que la peur de l'autre, disparaissent au profit de la solidarité et de l'hospitalité. Nous en sortirons grandis et Montarnaud se doit de continuer à être un exemple dans ce domaine.

J'ai donc le grand plaisir de vous présenter, au nom du Conseil Municipal, de moi-même, et de tous les employés de la Mairie, tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur à chacun d'entre-vous, à votre famille et à vos proches. Nous vous souhaitons que l'année 2019 soit une année clémente et qu'elle apporte des solutions heureuses à tous vos problèmes.

Bien cordialement,

Gérard Cabello
Maire de Montarnaud





Chers concitoyens, chers amis,

Il est difficile de débiter ce mot du Maire sans évoquer le lourd climat social que nous connaissons actuellement. Il est vrai que les mesures gouvernementales qui ne font qu'approfondir le fossé entre les français les plus riches d'une part, et les français des classes moyennes et modestes d'autre part, ne pouvaient déboucher que sur une grave crise sociale. Une crise dans laquelle le Président de la République, son gouvernement et sa cohorte de députés inconditionnels ont perdu bien de leur crédibilité. Mais que penser de ces mesures quasi simultanées : suppression d'une grande partie de l'impôt sur la fortune au profit des plus riches et augmentation de la CSG sur les retraites, au détriment des plus pauvres ; sans parler de l'alourdissement de la fiscalité et de l'augmentation des taxes sur le carburant qui touchent de plein fouet les gens qui travaillent. Lorsque le seuil de misère devient intolérable, lorsqu'il n'est plus possible de vivre décemment pour une grande partie des français, lorsque les hommes politiques qui se sont succédé à la tête du pays ont tourné le dos à leurs engagements et se sont ainsi discrédités, lorsque l'État devient autiste, la révolte est inévitable. Le mouvement des gilets jaunes, massif, largement soutenu dans notre pays, est la preuve évidente d'un ras le bol qui a conduit à la colère et à des violences perpétrées dans la plupart des cas par des individus étrangers au mouvement.

Cela dit, il faut sortir la tête haute du conflit. Et là, surprise ! Après avoir dédaigné la plupart des partenaires impliqués dans les négociations sociales, notre Président de la République ne peut que constater qu'il est dans une impasse tant la défiance à son égard et à celui du gouvernement est grande. A qui fait-il appel ? Tout simplement aux Maires, ceux qui, selon lui, dépensent trop, ceux qu'il faut surveiller, ceux à qui l'on enlève progressivement les compétences et les moyens financiers ... Mais ceux qui disposent encore du plus fort potentiel de confiance dans le pays. Et pourtant, malgré leur fronde sans précédent contre l'État, les Maires ont répondu présents. Dès le 8 décembre, comme dans d'autres communes, la Mairie de Montarnaud a reçu les gilets jaunes afin de prendre connaissance de leurs revendications. Elles sont nombreuses, en grande partie centrées sur le pouvoir d'achat, l'emploi, l'environnement, l'absence de démocratie, les sur-taxations, l'injustice fiscale, et presque toutes réclament la restauration de l'impôt sur la fortune. Ces revendications seront envoyées au Premier Ministre et au Président de la République. Mais il est paradoxal que cette tâche soit confiée aux municipalités qui n'ont aucun pouvoir de négociation.

Pour en revenir plus prosaïquement à notre rôle essentiel, la gestion de la vie à Montarnaud, quelques difficultés inattendues ont retardé un certain nombre de nos investissements. Les dégâts apportés au Patio des Songes lors d'un épisode cévenol, ont conduit à la nomination d'un expert dans le cadre d'une procédure judiciaire. Ce dernier a exigé de la Mairie, dans le cadre d'un préfinancement ultérieurement remboursable, la réalisation de travaux d'urgence de mise en sécurité du bâtiment, sans pour autant que la responsabilité municipale soit mise en cause. Cet investissement, lourd, remettait en cause le budget voté en Conseil Municipal et nous a amenés à retarder certaines réalisations. Néanmoins, après discussion avec les aménageurs de la ZAC, ces derniers ont accepté de préfinancer ces travaux, nous permettant ainsi de reprendre, avec retard, le rythme de nos travaux.

Comme à l'accoutumé, un budget conséquent a été consacré à la réfection de nos voiries et de nos chemins. Rappelons que, depuis notre élection en 2008, c'est plus de 3 500 000 € qui ont été consacrés à

L'amélioration des voiries communales, un effort sans précédent sur Montarnaud. Les travaux 2018 ont porté sur la rénovation de plusieurs rues et chemins, et notamment sur la réfection des trottoirs de l'Avenue des Marronniers et du lotissement Pascal qui devenaient difficilement praticables pour les piétons. A cela, s'ajoute la réfection de l'Esplanade, dont certains arbres ont été arrachés par les intempéries, et dont le revêtement devenait dangereux avec la saillie des arêtes en béton qui le stabilisaient ; des améliorations au système électrique et à la conduite d'eau ont été également apportées en ce lieu, dont le revêtement est maintenant adapté à une utilisation partielle en parking, sans altérer le côté festif de l'esplanade. Par ailleurs, nous avons lancé un plan triennal concernant l'éclairage public de nos voies. En effet, dans une optique d'économie d'énergie et d'efficacité de l'éclairage, l'ensemble des lampadaires à boules, peu efficaces et très énergivores sont en cours de remplacement par des lampadaires à LED. Cette opération se termine au niveau du lotissement des Deux Fontaines et se poursuivra dès 2019 sur le Champ Vert et sur le village. En 2018, nous aurons donc consacré plus de 250 000 € à nos voiries.

La gestion municipale rigoureuse du budget « assainissement » permet aujourd'hui d'étendre la capacité de notre station d'épuration à 7 500 équivalents habitants, soit un seuil bien supérieur à celui des prévisions démographiques pour les 20 années qui viennent, et cela sans faire d'emprunt. Cette réalisation, portée et financée par la commune, est aujourd'hui confiée à la CCVH qui a pris la compétence « Eau et Assainissement ». De manière similaire, compte-tenu de sa compétence « Petite enfance », la Communauté de Communes poursuit la construction d'une crèche de 40 places, à laquelle la commune a également fortement contribué, répondant en cela, au moins partiellement, aux besoins de Montarnaud et des communes voisines.

Sur le plan sportif, les quatre courts du complexe de tennis ont été rénovés, et des locaux annexes aux équipements sportifs ont été mis à disposition du football et du hand ball.

Au cœur du village, en plus de la réfection de l'esplanade, le monument aux morts a été rénové et offre maintenant un lieu plus adéquat pour nos cérémonies commémoratives.

Enfin, le parc automobile municipal est en cours de rénovation, avec l'achat d'un nouveau camion et d'une voiture électrique pour la police municipale, qui viennent remplacer des véhicules hors d'âge dont l'entretien devenait onéreux. Ce bilan ne fait pas mention des multiples interventions réalisées au niveau des écoles, et notamment la création d'une 9^e classe à l'école maternelle.

D'ores et déjà, les premiers projets 2019 voient le jour, avec la création d'un jardin d'enfants après consultation des assistantes maternelles et le déblocage, nous l'espérons, du projet médiathèque, paralysé par un recours déposé par notre opposition qui va également retarder d'autres réalisations municipales.

Mais l'évènement marquant de cette année 2018, est incontestablement la participation de la commune de Montarnaud au projet Bourgs-Centres de la région Occitanie, et le classement de Montarnaud en tant que pôle secondaire du pays Cœur d'Hérault, au niveau de Saint André de Sangonis dont la population est beaucoup plus importante. Indiscutablement, le travail réalisé depuis au cours de ces dernières années a considérablement renforcé notre commune, son rayonnement, et son caractère incontournable.

Bien cordialement,

Le Maire de Montarnaud



Le budget Municipal 2018

Le budget de fonctionnement

RECETTES

Montant total :
3 509 618 €

Augmentation de 8,56% par rapport à 2017 due notamment à une progression des bases fiscales.

DÉPENSES

Montant total :
2 995 102 €

2018 : +5,68%
2017 : +8%

• CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

2018 : +63 831 €
(+7,42%)

2017 : +91 909 €
(+11,97%)

• MASSE SALARIALE

2018 : +55 619 €
(+3,28%)

2017 : +98 390 €
(+6,17%)

• BAISSÉ DES DÉPENSES FINANCIÈRES : -9 695 € (-12,66%)

Évolution de la dotation globale de fonctionnement versée par l'État

2013 : 280 555 €

2014 : 261 163 €

2015 : 212 903 €

2016 : 161 494 €

2017 : 110 231 €

2018 : 170 813 €

L'élaboration du budget municipal constitue un élément essentiel de la vie d'une commune. Il est en effet l'outil prévisionnel qui permet de mettre en place la politique de la ville élaborée par les élus, tout en tenant compte des possibilités financières de la cité. Après son élaboration, il constitue le fil rouge des réalisations municipales, qui doivent respecter au plus près ces prévisions financières. Le budget établi en début d'année est donc soigneusement confronté aux décisions municipales tout au long de l'année.

Par ailleurs, l'État, par l'intermédiaire du Préfet, exerce un contrôle sur les deniers publics, avec une attention particulière pour l'excédent du budget de fonctionnement qui reflète la santé financière d'une commune et qui conditionne la possibilité d'obtenir des prêts auprès des banques, donc la capacité d'investissement.

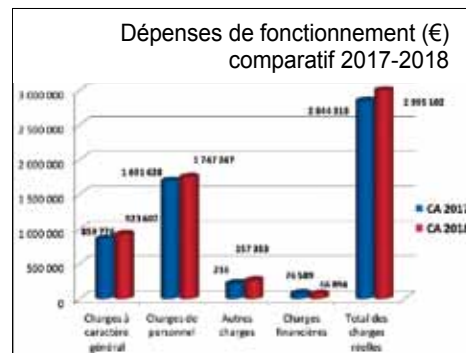
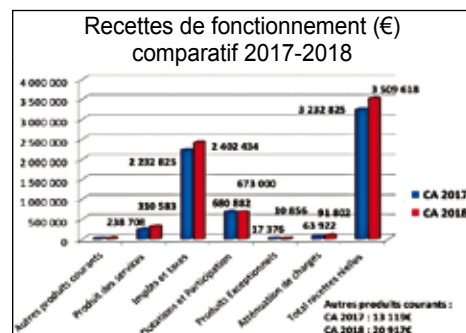
Cet article a pour but de faire le point sur le budget 2018. Les chiffres affichés sont issus du compte administratif 2018 et donnent les informations essentielles pour comprendre cette année budgétaire.

Le budget de fonctionnement

Le budget 2018 de fonctionnement est caractérisé par une augmentation des recettes totales de +276 793 €, soit +8,56 % par rapport au budget 2017, supérieure à celle enregistrée lors des exercices précédents (+172 965 € entre 2017 et 2016 ; +115 884 € entre 2016 et 2015 ; +85 000 € entre 2015 et 2014). L'augmentation des dépenses (+161 620 €, +5,68 %) étant inférieure à celle des recettes va permettre d'accroître l'excédent de fonctionnement 2018 par rapport à celui de 2017 (+115 155 €).

L'analyse de la section de recettes fait ressortir une nouvelle stagnation des recettes issues des dotations et participations (-7 882 € soit -1,15 %). Celle-ci est essentiellement due à une suppression des fonds TAP (Temps d'Activités Périscolaires), la fin du versement de la subvention « Ripisylve » et la baisse des aides à l'emploi. Ces diminutions sont compensées par une augmentation des prestations CAF dans le cadre du CEJ (Contrat Enfance Jeunesse), par une progression de la taxe additionnelle aux droits de mutation ou encore la progression des dotations de l'État (+12,13 % soit 48 940 €).

La dynamique des bases d'imposition permet également une progression des recettes fiscales de +172 216 € soit +10,35 % (dont 15 000 € issus de la progression des taux de 1 % entre 2017 et 2018). Le montant total des recettes « Impôts et Taxes » s'établit à 183 627 € soit une progression



de 8,28 % par rapport à 2017. L'augmentation des recettes est, ainsi, principalement générée par les recettes locales comprenant les impôts et taxes ainsi que les produits des services.

L'augmentation des effectifs scolaires s'est aussi traduite par une forte progression du produit des ventes (cantines, services périscolaires et ALSH). Ainsi l'augmentation du produit des ventes est de 71 874 € soit une augmentation de 30 % par rapport à 2017.

Enfin les atténuations de charges progressent de 27 880 € entre 2017 et 2018.

Le ralentissement de la progression des coûts de fonctionnement est principalement dû à la maîtrise de la masse salariale (+55 619 € soit +3,28 % ; contre +98 390 € entre 2016 et 2017) ainsi qu'à une plus faible augmentation des charges à caractère général (+63 831 € contre +91 908 € entre 2016 et 2017).

L'augmentation modérée de la masse salariale résulte de la titularisation de trois agents jusqu'à lors sur contrat, la prise en compte en année pleine du nouveau policier, la rémunération de la personne en contrat d'apprentissage au service jeunesse ainsi que du GVT (Glissement Vieillesse Technicité). Cette situation démontre une réelle maîtrise des dépenses salariales tout en répondant aux besoins.

Malgré son ralentissement, la croissance des charges à caractère général résulte principalement de l'augmentation des prix de l'énergie (électricité et gaz), de la progression du nombre de repas achetés à notre prestataire pour la cantine, d'une progression des achats permettant la réalisation de travaux sur voirie ou au sein des bâtiments publics de la commune par les services techniques municipaux (travaux au sein de l'école maternelle, entretien des voiries, travaux au sein des bâtiments administratifs) ou encore de la location des espaces modulaires pour les écoles.

Il est enfin à noter que les charges financières poursuivent leur décline (-9 695 € soit -12,66 % contre -10 884 € et -12,5 % en 2017).

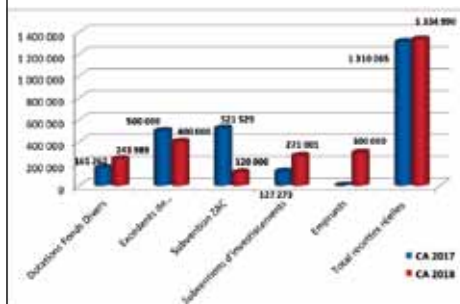
La Commune connaît donc une forte hausse de l'excédent de fonctionnement par rapport à l'année dernière. Il était en effet de 382 025,05 € en 2017, il est estimé à 514 000 € en 2018 soit une progression de 132 500 € environ (+34,7 % entre 2017 et 2018). Cependant, la visibilité concernant les recettes de fonctionnement est de plus en plus difficile, notamment en ce qui concerne les incertitudes sur la taxe d'habitation, et la Commune se doit donc de demeurer particulièrement vigilante.

Le Budget d'Investissement

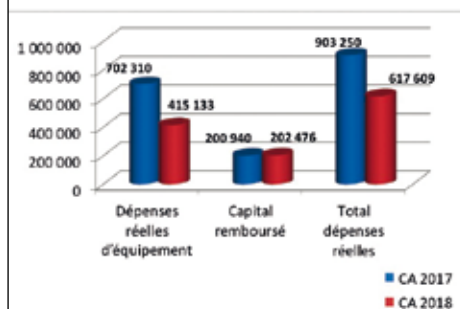
Le budget d'investissement est alimenté par une partie de l'excédent de fonctionnement total de l'année n-1, le Fonds de Compensation de la TVA, les emprunts éventuellement effectués et les subventions obtenues auprès des collectivités territoriales ou de divers organismes publics. Il permet de maintenir ou améliorer le patrimoine communal au profit de ses administrés.

Cette année, la commune n'a (après paiement

Recettes d'investissement
Comparatif 2017-2018 (€)



Dépenses d'investissement
Comparatif 2017-2018 (€)



du capital de la dette) réalisé que 50 % des investissements prévus. En effet, suite aux fortes intempéries survenues en octobre-novembre 2017, des dégâts importants ont affecté le Patio des Songes. Dans le cadre d'une procédure judiciaire, et bien qu'aucune responsabilité n'ait été attribuée à la commune, l'expert judiciaire mis en place par le Tribunal de Grande Instance a sommé la commune de prendre la maîtrise d'ouvrage des travaux de sécurisation du bâtiment, et donc d'assumer le préfinancement de ces derniers (remboursable à la fin de la procédure judiciaire, soit un délai de l'ordre de deux années). Le coût élevé de ces travaux, largement supérieur à 200 000 €, a conduit à retarder les investissements initialement prévus par la commune. Fort heureusement, une négociation avec les aménageurs de la ZAC a permis de faire supporter cette charge financière par ces derniers, la commune restant maître d'ouvrage.

L'année 2018 a donc été consacrée à l'achat du véhicule électrique de la police municipale ainsi qu'un camion pour les services techniques. Sur le plan sportif, un local annexe a été installé à côté de la Halle des Sports au bénéfice du Club de Handball, les quatre courts de tennis ont été totalement rénovés, et le regarnissage de la pelouse synthétique du terrain de football a été effectué. Le chauffage de l'école élémentaire a été rénové ou remplacé et de nombreux investissements ont été réalisés sur les deux écoles. La Commune a également réhabilité le Monument aux Morts et le revêtement de l'esplanade. De

Le budget d'investissement

Montant total des dépenses d'équipement : 415 133 €

contre 702 310 € en 2017 en raison du report de certaines dépenses pour des raisons conjoncturelles.

Achat du véhicule électrique de la police municipale et d'un camion pour les services techniques.

Installation d'un local annexe pour le club de handball, rénovation des quatre courts de tennis.

Réhabilitation du Monument aux Morts. Rénovation du revêtement de l'esplanade.

Première tranche de rénovation de l'éclairage public.

Ouverture d'une neuvième classe en maternelle.

Emprunt de 300 000 € non mobilisé en 2016 et intégré financièrement en 2018

Bilan du budget 2018

Excédent de fonctionnement prévu pour l'année
2017 : 382 025 €
2018 : 514 000 €

Excédent de fonctionnement cumulé :
2018 : 914 000 €
2017 : 809 601 €

Amélioration de la solvabilité de la commune :

2016 : 9,3 années
2017 : 9,5 années
2018 : 7,35 années

même, la rénovation de plusieurs voiries et chemins a été effectuée. Enfin, la première tranche de rénovation de l'éclairage public qui consiste à remplacer les lampadaires à boules par des lampadaires à LED, s'est achevée et se poursuivra sur les deux prochaines années.

Compte-tenu de ces circonstances, le montant total des dépenses d'équipement s'est donc élevé à 415 132 € au lieu de 847 800 € prévus au budget primitif 2018.

Les recettes totales d'investissement se sont, quant à elles, élevées à 1 334 990 € pour des dépenses d'investissement totales de 674 140 € (en prenant en compte le remboursement du capital des emprunts communaux). En comptant les factures 2018 à payer en 2019 (RAR dépenses) pour un montant de 154 583 € et les recettes 2018 à recevoir (RAR Recettes) d'un montant de 274 950 €, le résultat s'établit à +43 467 €, tout en ayant absorbé l'ensemble des déficits générés par la dissociation dans le temps entre la perception des recettes et le paiement des dépenses d'investissement pour chaque projet.

Les Budgets annexes

Le Budget ZAC

Au cours des années précédentes, nous avons créé un budget annexe ZAC afin d'identifier et faciliter la gestion des besoins liées à l'expansion démographique de notre village. Il est alimenté par les contributions des aménageurs (plus de 5 millions d'euros) et le transfert à partir du budget général pendant trois ans d'une subvention d'équipement de 250 000 € annuels, laquelle a cessé depuis 2015. Inversement, le budget ZAC a alimenté le budget général sur diverses opérations.

Cette année 2018 a été une année sans activité réelle sur le budget de la ZAC, si ce n'est le paiement des intérêts et du capital de l'emprunt contracté sur l'exercice 2016. Par ailleurs, aucune participation ne devait être versée par les aménageurs en 2018.

Le Budget Assainissement

L'année 2018 a été une année particulière pour ce budget. En effet, si l'année budgétaire 2017 a été marquée par la clôture des comptes suite à l'attribution de la compétence « Eau et assainissement » à la CCVH, le transfert financier effectif au 1^{er} janvier 2018 a donc nécessité le transfert des excédents de fonctionnement et d'investissement.

Ce transfert a permis d'abonder le budget « Eau et assainissement » de la CCVH d'un montant de total de 2 049 024 € qui permet, avec les subventions de l'État et du Conseil Départemental de l'Hérault, de financer la quasi-totalité de la construction de la nouvelle station d'épuration.

Conclusion

Les comptes de la Commune montrent que l'accroissement de population a été maîtrisé et accompagnée budgétairement sans altérer ni dégrader les finances municipales. Une gestion financière prudente ainsi qu'une activité budgétaire au plus près des besoins ont notamment permis de procéder aux recrutements nécessaires pour faire fonctionner les services municipaux et répondre à la demande d'accroissement du service public.

Par ailleurs, le montant total des dépenses confondues depuis 2014 s'élève à 9 233 000 € financé à 82,86 % sur fonds propres et par un endettement de 1,582 millions €, soit 17,13 % du montant total des dépenses au 31 décembre 2018 contre 17,9 % du montant total en 2017.

Cette bonne gestion permet d'améliorer la solvabilité de la commune par rapport à celle enregistrée l'année dernière. En effet si le montant total de la dette est stable (il est de 3,7 millions € fin 2018 identique à celui de 2017) l'excédent de fonctionnement est lui en forte hausse. La solvabilité de la commune (nombre d'années théorique nécessaire au remboursement complet de la dette) évolue donc de 9,5 années en 2017 à 7,35 années en 2018.

Cette politique budgétaire et financière a également permis de ne pas peser sur le pouvoir d'achat des montarnéens car les taux d'imposition ont progressé de seulement 4 % sur les 5 dernières années.

Néanmoins, la vigilance s'impose face aux incertitudes qui planent sur les décisions de l'État et qui vont affecter les budgets de fonctionnement des communes.

Nos Projets Environnement

La municipalité a continué en 2018 ses investissements financiers et humains pour favoriser, à son niveau, un développement durable et protéger ainsi les générations futures. Sept actions, permettant la lutte contre le réchauffement climatique ou contre les pollutions de toutes sortes, ont été mises en œuvre ou finalisées cette année, mais le chantier est immense notamment au niveau de la réduction de l'empreinte de l'automobile dans notre cité. Continuer la construction du réseau pour les mobilités douces (piétons, vélos) tel que notre projet Bourgs-Centres le prévoit est donc indispensable mais cela demandera encore de lourds investissements et surtout l'acceptation par tous de modifier nos habitudes de déplacement.

7 gestes pour la planète de la commune en 2018

1. Elimination des pesticides sur l'espace public communal

L'année 2018 a vu la commune recevoir le label national « Terre Saine » dans le cadre de sa politique Zéro Phyto dans la gestion de ses espaces verts et de ses voiries. Ce label récompense les efforts humains et financiers engagés par la commune depuis 3 ans, grâce aux efforts de son Service Technique, de son entreprise prestataire de l'entretien des espaces verts (Ambrosi Jardins) mais aussi des riverains qui ne sont pas forcément enchantés de prime abord de voir réapparaître la végétation « sauvage » dans les rues.



Nous rappelons que l'usage des pesticides, la commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel sont interdits à partir du 1^{er} janvier 2019. Cette mesure concerne tout particulièrement les jardiniers amateurs.

Cette élimination des produits cancérigènes est un impératif quand on sait que sur le bassin Rhône-Méditerranée et Corse, 82 % des points de suivi des eaux souterraines et 92 % des points de suivi des cours d'eau présentent des contaminations par les pesticides.

2. Elimination progressive des couverts plastiques lors des manifestations communales

La mise en place d'un lave-vaisselle et de verres récupérables à la salle des fêtes doit permettre de faciliter la mise en oeuvre progressive de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, qui interdit la vente et la distribution des gobelets, verres et assiettes en plastique au 1^{er} janvier 2020. L'objectif est de moins polluer, car le plastique met des dizaines d'années à disparaître dans la nature, et de préserver notre planète pour nos enfants et petits-enfants.

3. Lutte contre les dépôts sauvages

L'action de notre police municipale, de notre service technique et des riverains a permis une réduction notable des dépôts sauvages. Mais il faut rester vigilant et ne pas hésiter à informer le plus rapidement possible les services communaux



lorsque vous repérez un dépôt sauvage. Une délibération du conseil municipal en 2018 permet aujourd'hui à la commune de pénaliser sévèrement au porte-monnaie les coupables et d'en garder les subsides, ne serait-ce que pour compenser les dépenses liées aux interventions municipales de nettoyage.

4. Investissement dans de nouvelles technologies d'éclairage public moins énergivores.

Une étude sur le parc d'éclairage public existant a été conjointement menée par la commune et la CESML.

Le « Pool Services » de la CESML, dédié aux économies d'énergie et à l'étude des apports des nouvelles technologies pour les collectivités locales, a effectué un diagnostic des installations existantes sur la commune de Montarnaud : niveau de sécurité des installations, performance de l'éclairage, consommation... ; une étude estimative de l'évolution de ces critères après d'éventuels aménagements et modernisations des installations a également été réalisée.

En tout premier lieu, la commune a confié à la CESML, chargée du contrat d'entretien, les travaux d'amélioration de la sécurité de certaines armoires de commande éclairage public. De plus, ces travaux permettent de synchroniser l'enclenchement de l'ensemble des points lumineux et donc de mieux maîtriser leur temps de fonctionnement.

Dans ce diagnostic, ont été identifiés et classés prioritaires par la commune, des quartiers encore éclairés par des ballons fluorescents dont la technique est obsolète et énergivore. A noter que ces installations ne peuvent plus être dépannées, les lampes correspondantes n'étant plus à la vente. Suite à un appel d'offre de la commune, la CESML a été retenue pour réaliser ces travaux d'un montant de 210 000€ TTC qui seront échelonnés sur trois ans. Ils seront effectués par les équipes CESML dédiées à l'éclairage public qui sont basées à Saint Martin de Londres :

• 2018 : 48 lanternes remplacées par des lanternes LED dans le quartier des Deux Fontaines.

• 2019 - 2020 : 28 lanternes renouvelées dans le secteur « Deux Fontaines », 18 dans le lotissement Pascal, 49 lanternes posées dans les quartiers Champ Vert et Tourettes et dans le village.

Le chantier 2018 du lotissement « Les Deux Fontaines » est achevé.

Ces travaux permettront de réduire les consommations électriques d'environ un facteur trois sur ces quartiers et d'améliorer la qualité de services. L'éclairage sera également uniformisé, et réduira la pollution lumineuse.

5. Acquisition pour la police municipale d'un véhicule électrique.

L'achat d'un véhicule de type Zoé pour notre police municipale pour une valeur de 16 000€ est une autre contribution de la commune à la lutte contre le réchauffement climatique.

6. Participation à la réflexion pour un territoire zéro déchet zéro gaspi

Le syndicat Centre-Hérault va mettre en place à partir de 2019 un plan pour réduire les déchets sur le territoire et notamment réduire de moitié les déchets enfouis, enjeu qui touche particulièrement Montarnaud quand on sait que le site actuel d'enfouissement de Soumont arrive à saturation et que l'idée d'une implantation d'une décharge sur le Mas-dieu n'est peut-être pas

complètement enterrée.

7. Récupération et recyclage du papier

Depuis le mois de juillet 2018, la commune a signé une convention avec l'entreprise d'insertion « la Feuille d'Érable » pour la

récupération et le recyclage du papier sur les sites de la Mairie, de la Bibliothèque, des écoles maternelle et primaire, et du service jeunesse que nous remercions pour leur implication. Les résultats pour les 5 premiers mois de collecte vous sont présentés sur le tableau suivant :

Une tonne de papier récupéré c'est l'économie :	de 3 tonnes de BOIS	de 20 000 litres d'EAU	d'1 tonne de PÉTROLE	900 kg de PAPIER RECYCLÉ	360 RAMETTES
	= 	+ 	+ 	= 	= 
en tonnes	en tonnes	en litres	en tonnes	en tonnes	en ramettes de 2.5 kg
Les résultats pour les 5 points de collecte de Montarnaud					
1,08	3,25	21658	1,08	0,97	390

Pensez, vous aussi au tri sélectif en utilisant les colonnes de tri et la déchetterie.

Principales mesures qui seront mis en oeuvre entre 2019 et 2025 pour atteindre l'objectif « Zéro Déchet »



1 On économise les ressources

- Développer les activités de **recyclage** en partenariat avec les ressources du territoire
- Lutter contre le **gaspillage alimentaire** en restauration collective et classique (gourmet bags...)
- Développer le **compostage individuel et partagé** : + 30 aires de compostage partagé d'ici 2021
- Améliorer les **comportements d'achat et l'offre des commerces locaux** avec les Commerçants ZDDG
- Poursuivre l'**opération Strip-out** car 2/3 des habitants n'en ont pas sur leur boîte aux lettres
- Déployer les **conches lavables** avec un accompagnement des parents et des professionnels

2 On améliore les performances de collecte et le geste de tri

- Renforcer la **communication de proximité** : kits de bienvenue, plus d'ambassadeurs du tri...
- Avoir une **collecte performante** favorisant le retour au sol de la matière organique en agissant sur les dotations, les circuits et les fréquences de collecte
- Renforcer la **proximité et l'attractivité des points de tri** avec le déploiement de bâches communicantes, des nouveaux points tri et de la sensibilisation contre les dépôts sauvages
- Avoir un **service déchetiste national et de qualité** avec la mise en conformité des déchèteries

3 On donne de la valeur à nos déchets

- Améliorer les rendements de la plateforme de compostage d'Aspiran en la faisant évoluer
- Aller vers le développement d'un **centre de tri nouvelle génération** en partenariat avec les territoires voisins pour mettre en place l'extension des consignes de tri
- Rechercher des **solutions et filières de valorisation locales** : plâtre, valorisation du bois...

4 On favorise à notre échelle l'économie circulaire

- Tourner le développement économique local vers l'**économie circulaire** et l'écologie industrielle et Territoriale
- Aller vers une **collecte séparée des papiers** des professionnels et des administrations

5 On responsabilise les citoyens et les acteurs économiques

- Mettre en place la **redonne spéciale** ainsi que les premiers jalons de la **tarification incitative**

6 On mise sur l'éco-exemplarité et la mobilisation citoyenne

- Faire preuve d'**éco-exemplarité** au sein des collectivités, lors des manifestations du territoire...
- **Sensibiliser le grand public** lors des manifestations et des visites des équipements du SCH
- **Sensibiliser les publics scolaires** avec des animations en classe, des concours, des visites...
- Faire connaître les **projets du SCH** avec la création de la marque Centre-Hérault

Enfouissement d'une liaison électrique HTA (haute tension) sur la commune

La CESML construit une nouvelle liaison électrique HTA souterraine et va supprimer des réseaux aériens et des poteaux électriques en accord avec la Mairie de Montarnaud.

La CESML, gestionnaire des réseaux de distribution électrique sur la Commune de Montarnaud et sur 50 communes au Nord de Montpellier, alimente environ 75 000 personnes sur son territoire historique. Entreprise de proximité,



elle investit chaque année dans l'enfouissement des réseaux aériens avec pour objectif à l'horizon 2025 : atteindre un taux de 75 % de réseaux souterrains.

Une nouvelle ligne électrique HTA (20 000 volts) souterraine est réalisée en 2 phases sur la Commune de Montarnaud avec près de 90 000 € hors taxes investis sur les fonds propres de la CESML, pour la 1ère phase.

Les travaux, réalisés avec une entreprise locale d'électricité, ont débuté en octobre 2018 le long de la RD111 (route d'Argelliers). Ils se poursuivront entre la rue des Érables et le Lotissement la Source. En deux mois, seront posés 800 m de réseaux HTA électriques à la trancheuse ainsi qu'au tractopelle. Tous les travaux de raccordements électriques seront réalisés par les équipes CESML basées à Grabels. A l'issue de ce chantier, près de 550 m de réseau aérien et 7 poteaux béton seront déposés.

Les riverains concernés par ces travaux ont été prévenus directement par courrier. La CESML les remercie, ainsi que les utilisateurs des voiries pour leur compréhension, face aux éventuels



désagréments.

Début 2019, la seconde phase de travaux sera effectuée entre la rue des Érables et la Montée des Arbousiers.

L'aboutissement de ces travaux permettra d'améliorer la desserte électrique et la qualité de services sur la commune de Montarnaud : l'enfouissement des lignes électriques aériennes permet de réduire les pannes liées aux aléas climatiques (orage, vents fort, neige...) et d'augmenter les capacités de desserte, tout en préservant notre patrimoine géographique et architectural.

Point sur la STEP (nouvelle station d'épuration)

Les travaux de la station d'épuration, malgré les nombreuses intempéries, avancent à un rythme satisfaisant. Actuellement, les ouvrages les plus importants (les gros bassins et le poste

de relevage (*photos*), premier ouvrage recevant les eaux usées) sont en cours de construction et sont pratiquement finis au niveau du génie civil (béton et ferrailage). Il restera à les équiper des

éléments hydrauliques (canalisations...). Les tests d'étanchéité seront réalisés d'ici la fin d'année. La fin d'ouvrage est prévue au second semestre 2019.



Les délibérations du Conseil

Extraits des délibérations décembre 2017 à novembre 2018

Administration Communale et Réglementation

Décembre 2017

Transfert de compétence « Eau et Assainissement » à la CCVH : approbation des termes de la convention de liquidation du SMEA du Pic Saint Loup.

Tableau des effectifs - Création de trois postes d'« Adjoint animation » à temps non complet : un de 32h hebdomadaires, un de 32h20 hebdomadaires et un de 26h hebdomadaires. Suite à l'avis favorable de la CAP siégeant au centre de gestion de l'Hérault, transformation de trois postes contractualisés d'adjoint d'animation en postes statutaires avec inscription au tableau des effectifs dans le grade d'adjoint d'animation. En effet, ces trois postes de contractuels avaient été créés suite à l'agrandissement des trois structures d'accueil du service jeunesse ainsi que dans le cadre de la mise en place d'un service périscolaire global.

Tableau des effectifs - Suppression de quatre postes en raison d'avancement de grade ou de mise à la retraite : 1 emploi d'agent de maîtrise permanent à temps complet de 35h hebdomadaires, 1 emploi de Garde champêtre chef principal permanent à temps complet de 35h hebdomadaires, 1 emploi d'Adjoint administratif principal de 2^e classe permanent à temps complet de 35h hebdomadaires et 1 emploi d'ATSEM principal de 2^e classe permanent à temps complet de 35h hebdomadaires.



Janvier 2018

Contrat d'assurance des risques statutaires pour le personnel. Le Conseil charge le Centre de gestion de l'Hérault de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée ; cette démarche sera entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Tableau des effectifs – Création de 2 postes : un poste d'assistant de conservation du patrimoine à temps non complet dans le cadre de la promotion interne et un poste de rédacteur principal de seconde classe à temps plein suite à la réussite à un concours.

Mars 2018

Mise en œuvre de la protection juridique pour un élu. Prise en charge pour la protection fonctionnelle de M. le Maire des frais de procédure de la manière suivante : Honoraires d'avocat : plafond de 3 000 € TTC ; Frais de consignation : 3 000 € TTC

Juin 2018

Tableau des effectifs – Suppression de 5 postes. En raison d'avancements de grade ou de mise à la retraite, suppression de : 1 ATSEM principal de seconde classe permanent à temps complet, 1 Adjoint d'animation permanent à temps complet de 35 heures hebdomadaires, 1 Adjoint d'animation permanent à temps complet de 29 heures hebdomadaires, 1 Adjoint administratif principal de 2^e classe permanent à temps complet, 1 adjoint technique permanent à temps non complet de 31 heures hebdomadaires. **Création de poste.** Intégration d'un agent en remplacement d'un agent parti à la retraite au sein du service accueil par la création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet.

Juillet 2018

Approbation des modalités d'attribution et d'usage des avantages en nature pour le personnel de la Commune de Montarnaud.



Règlement Général de Protection des Données (RGPD). Désignation du Délégué à la Protection des Données (DPD) du Centre de Gestion de l'Hérault, comme étant celui en charge de notre structure via une convention de mutualisation avec le CDG 34. La cotisation annuelle est de 0,02 % de la masse salariale soit pour la Commune un montant de 200 € annuel.

Septembre 2018

Tableau des effectifs – Création de 3 postes. Deux postes d'adjoint d'animation à temps non complet afin d'assurer la continuité de service au sein du Service Jeunesse (un de 30h45 hebdomadaire temps annualisé et un de 31h30 hebdomadaire temps annualisé) et 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet de 20h hebdomadaires afin d'assurer la continuité de service au sein du service communication.

Novembre 2018

Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires du CDG 34 pour la Commune de Montarnaud. Information des résultats de la consultation réalisée par le CDG 34 et acceptation de la proposition. La rémunération du CDG 34 pour l'adhésion à la mission de mise en place et du suivi du contrat d'assurance statutaire est fixée annuellement à 0,12 % de l'assiette de cotisation choisie pour la garantie des risques statutaires.

Service technique. Approbation de la mise en place d'une astreinte hebdomadaire.

Animation culturelle et vie associative

Décembre 2017

Association « Les Restaurants du cœur ». Attribution de la subvention 2018 d'un montant de 1 100 €.

Janvier 2018

Comité d'organisation du concours de la résistance et de la déportation de l'Hérault. Versement d'une subvention de 150 € pour le concours 2017/2018 de la résistance et de la déportation.

Juin 2018

Subventions 2018. Vote des subventions annuelles aux associations montarnéennes pour un montant total de 52 700 €.

Juillet 2018

Nouvelle tarification pour emplacement forains. 3,3 € le mètre linéaire pour tout manège s'installant dans le cadre d'une fête organisée par la Commune sur son territoire, plus un montant forfaitaire d'utilisation de l'eau et de l'électricité communales de 150 €.

Novembre 2018

Association « Les Restaurants du cœur ». Attribution d'une subvention d'un montant de 1 200 € aux « Restaurants du Cœur - Relais du Cœur de l'Hérault », au titre de la campagne d'hiver 2018/2019.

Finance

Décembre 2017

Exercice des compétences Eau et Assainissement au 1^{er} janvier 2018. Approbation du principe du versement à la CCVH d'une avance de trésorerie par les communes des excédents constatés sur les comptes de gestion 2016 soit pour Montarnaud 1 719 458 € et transferts des résultats des Budgets annexes de l'eau et de l'assainissement de la commune auprès de la CCVH.

Janvier 2018

Budgets municipaux - Restes à réaliser 2017 et dépenses d'investissements 2018. Autorisation donnée à M. le Maire à mandater

les dépenses d'investissement 2018 dans la limite du quart des crédits d'investissement (comptes 20, 21 et 23) du budget Primitif principal et des budgets annexes de l'année 2017, ainsi que l'ensemble des restes à réaliser pour chacun des budgets de la Commune.

Mars 2018

Débat d'orientation budgétaire et vote du budget.

- **Budget général :** Adoption du compte administratif et du compte de gestion 2017. Affectation d'une partie du résultat de fonctionnement 2017, soit la somme de 400 000 €, au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » de la section d'investissement du BP2018. Adoption du budget primitif (BP) 2018 pour 5 362 188,79 €. Fixation des taux des impôts directs locaux au titre de l'exercice 2018 :

- 17,60 % pour la taxe d'habitation ;
- 26,82 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- 154,37 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Soit une hausse de 1 %

- **Budget ZAC du Pradas :** Adoption du compte administratif et du compte de gestion 2017. Adoption du budget primitif 2018 pour 347 815,62 €.

- **Budget assainissement :** Adoption du compte administratif et du compte de gestion 2017

Novembre 2018

Budget Zac du Pradas : Affectation du résultat. 1 560,57 € au compte 1068 « Excédent de Fonctionnement capitalisé » de la section d'investissement du BP 2018.

Renouvellement de la Convention financière avec Finidev. Montant de 8 316,67 € HT par an. Cette convention a



pour objet d'obtenir des recommandations et des préconisations lui permettant de disposer d'une assistance stratégique, financière, comptable et fiscale et notamment d'un appui sur la réalisation des équipements publics.

Jeunesse et Sports

Décembre 2017

Service Jeunesse - Séjour neige 2018. Choix de la société « Mille et une Vacances » située à Châtillon en Haute Savoie (74) comme structure d'accueil pour le séjour organisé par les ASLH de la commune du 26 février au 3 mars et autorisation au maire de signer la convention d'accueil. Coût réel pour la Commune après aide CAF et paiement des séjours par les familles : 3 035 €.

Septembre 2018

Football - Approbation de l'avenant n°1 de la convention temporaire d'occupation du stade de l'Avy sur la Commune de Grabels par le Club de Foot ASMPV. La mise à disposition est élargie à une deuxième équipe faisant passer le coût d'utilisation de 7 000 € TTC annuel à 10 000 € TTC annuel. Cette occupation du Domaine public comprend : parking, stade pelousé, vestiaires et local « buvette ». Elle est consentie pour une période de 10 mois.

Régie du Service Jeunesse : création d'un dépôt de fonds au Trésor Public (DFT). Approbation de la convention, entre la Commune de Montarnaud et le trésorier payeur, relative à l'ouverture d'un Compte de Dépôts de Fonds au Trésor pour la régie du service jeunesse avec possibilité de paiement par chèque et par CB.

Patrimoine

Décembre 2017

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation d'une maison vigneronne en maison des associations. M. le Maire informe le Conseil qu'il a signé un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de la Société d'Architecture « Blue Tango Architectes » pour un montant de 5 000 € HT.

Janvier 2018

Nouvelle Maison des Associations - Information sur le choix du bureau de

contrôle. Dans le cadre de la rénovation en Maison des Associations de la maison vigneronne située avenue Gilbert Sénès, il est nécessaire de missionner un bureau de contrôle permettant un suivi technique et réglementaire des travaux selon les normes en vigueur. La société AC&MO a été sélectionnée pour un montant de 3 460 € HT. **Choix du candidat pour la maîtrise d'œuvre.** 9 candidats ont répondu au marché public de type MAPPA, 5 candidats ont été auditionnés par la commission d'appel d'offres : AHA, Alexandre Sénac Architecte, AJW Architecte, Lendemain, Delgado. Le marché a été attribué à « Alexandre Sénac Architecte » pour un montant de 32 100 € HT. **Appartement communal Rue Fabien Vigne.** Mise en location - Information au Conseil.

Mars 2018

Maison des associations – Approbation des AP/CP. La Commune de Montarnaud, souhaite mettre en œuvre une autorisation de programme et ses crédits de paiements associés dans le cadre de la réalisation d'une nouvelle maison des associations par la rénovation d'une maison vigneronne. Le montant global estimé est de 440 348 € TTC comprenant les travaux, le coût des maîtres d'œuvre ainsi que des bureaux de contrôle et technique, une marge d'erreur de 10 % (tolérance et étude fin de chantier) d'un montant de 36 000 €. Les dépenses seront financées par l'octroi de subventions et par l'autofinancement. Approbation de l'ouverture pour 2018 d'une autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP).

Juillet 2018

Tennis - rénovation de 4 courts de tennis - Choix du candidat. Objet du marché : transformation de 2 courts de tennis en gazon synthétique « Terrain de Confort » (afin de permettre notamment la pratique du tennis par les personnes plus âgées), décrassage et « démoussage » des 2 autres courts de tennis. Deux entreprises ont répondu : SlamCourt et ST Groupe. Marché attribué à la société ST Groupe pour un montant total de 34 800,05 TTC.

Septembre 2018

Maison des associations. Présentation et approbation de l'avant-projet définitif (APD) estimé à 429 651,81 € TTC sans option (variation par rapport à l'APCP de -2,43 %) et

à 449 049,03 € TT avec option (variation par rapport à l'APCP de +1,97 %), autorisation à déposer un permis de construire, autorisation à signer l'avenant à la maîtrise d'œuvre dont le montant définitif est lié au montant de l'APD.

Urbanisme et environnement

Janvier 2018

Zac du Pradas. Demande d'ouverture d'une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique et de cessibilité portant sur le périmètre de la troisième tranche de la ZAC du Pradas ainsi que sur la parcelle AL n°226 située dans le périmètre de la seconde tranche.

Mars 2018

Transfert de voiries privées dans le domaine communal. Demande des colots du lotissement Lou Pradas de transférer certaines voiries privées dans le domaine communal. L'objectif est de permettre la reprise de l'avenue du Pradas ainsi que les accotements de cette voie incluant certains espaces verts. La rétrocession est à titre gracieux et se fera par acte administratif, les frais d'hypothèques étant à la charge de la Commune.

Aménagement d'un espace extérieur : autorisation de mise à disposition de parcelles communales. Mise à disposition de deux portions de parcelles privées communales jouxtant le restaurant « le Midi Vin », les parcelles AD n°285 et AD n°290, à la société EMPA propriétaire de ce restaurant sis à Montarnaud. Cette mise à disposition, à titre gracieux, est définie par convention d'une durée de 5 ans renouvelable par tacite reconduction. La société EMPA prend à sa charge l'ensemble des coûts liés au réaménagement de cet espace et ce pour un montant 6 976,37 € TTC.

Juin 2018

Travaux d'entretien, de rénovation et d'amélioration des voiries communales. Marché à procédure adaptée et à bons de commandes pour la période 2018-2019-2020 d'un montant minimum de 50 000 € et maximum de 100 000 €. Trois sociétés ont présenté une offre : Eiffage, Razel Bec et



Solive. Le marché a été attribué à la société Razel-Bec.

Prestations d'entretien des espaces verts et du patrimoine arboré de la Commune. Marché à procédure adaptée pour la période 2018-2019-2020 Deux sociétés ont présenté une offre : Sarivière, Ambrosi Jardins. Le marché a été attribué à la société Ambrosi Jardins pour un montant tranche ferme de 25 761,60 € TTC.

Patio des Songes - Protection contre les inondations : information au Conseil.

Chantier d'extension de la STEP -Echange de parcelles. Acquisition de la partie de la parcelle cadastrée section AZ 126 (surface acquise égale à 21m²) appartenant à M. et Mme MOULIN par voie d'échanges sans soulte et cession en contrepartie à M. et Mme MOULIN d'une partie de la parcelle communale cadastrée section AZ 144 (surface cédée égale à 89m²). L'acquisition par la Commune de ce bout de terrain est nécessaire pour redimensionner le chemin d'accès à la STEP et l'acquisition par M et Mme Moulin d'une partie de la parcelle communale permet l'alignement de leur terrain avec le chemin redimensionné.

PLU - Modification N° 5 sur la reconversion de la cave coopérative : approbation après enquête publique. Objet de la modification : classer l'ensemble de la zone « UE », d'une superficie de 1,56 ha et comprenant l'emprise du bâtiment de la cave coopérative, en zone « UF », définir les orientations particulières d'aménagement et adapter le règlement et les emplacements réservés sur cette zone « UF » afin de permettre de diversifier les occupations autorisées en y incluant de l'habitation, des équipements publics et des activités économiques.

Juillet 2018

Eclairage public : rénovation de l'éclairage public de certains secteurs de la commune-choix du candidat. Objet du marché : reprise des candélabres et des points lumineux de plusieurs zones de la commune sur 3 ans. 7 candidats ont déposé une offre : Serpollet, Allez&cie, Spie, CESML, BONDON, AMPERIS énergies et Réel méditerranée. Marché attribué à la société CESML pour un montant total de 199 110,50 € TTC.

Demande de subvention au titre de la voirie dans le cadre du Fonds départemental d'aide aux communes (FAIC) du Conseil Départemental de l'Hérault. Choix de la voirie : réfection de la « rue Occitane » pour un montant de 30 680,26 € TTC. La subvention demandée devrait couvrir 80 % du montant HT du coût de la réfection de cette voirie.

Dépôts sauvages sur la commune - facturation des prestations de nettoyage. Le Conseil décide de facturer au contrevenant tout dépôt sauvage de gravats ou de détritiques au sein de la commune, constaté par le policier municipal par contravention, à 100 € de l'heure de l'intervention de nettoyage du service technique avec une intervention minimale forfaitaire de 100 €. Cette facturation a pour objet de compenser la mobilisation des agents et du matériel pour l'enlèvement de ces détritiques et gravats.

Septembre 2018

Modification n°8 du plan local d'urbanisme (ZAC du Pradas) : approbation. Le projet de modification a pour objet d'une part, de lever la contrainte d'achèvement des travaux d'extension de la station d'épuration pour l'ouverture à l'urbanisation de la tranche 3 de la ZAC du Pradas afin de permettre la délivrance des permis de construire dans l'attente de cet achèvement et d'autre part, d'adapter la typologie d'entrée de ville de la 3^e tranche de la ZAC afin de tenir compte des nouvelles orientations voulues par la municipalité. Il a fait l'objet d'une notification aux personnes publiques associées le 3 avril 2018 et a été soumis à l'enquête publique du 28 mai au 28 juin 2018 inclus.

Novembre 2018

Inondation dans l'Aude : aide exceptionnelle. Suite à la demande de l'AMF 34 (Association des Maires de

France section de l'Hérault) aux communes membres, la commune de Montarnaud alloue une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'AMF permettant de soutenir les communes sinistrées par les différentes inondations et intempéries survenues dans l'Aude courant du mois dernier.

Vie scolaire et périscolaire

Décembre 2017

Lycée Agricole de Gignac - Subvention 2018 aux frais de fonctionnement de l'association intercommunale du Lycée privé agricole de Gignac pour un montant de 228,48 €.

Vie sociale et familiale

Décembre 2017

Association « Les Restaurants du cœur de l'Hérault » - Convention de prêt de locaux : information au conseil. Grâce au déménagement du service jeunesse dans ses nouveaux locaux, la Commune a pu agrandir la surface de stockage et de distribution de l'association en mettant à disposition à titre gracieux les anciens locaux du service jeunesse.

Juin 2018

Crèche intercommunale de Montarnaud : Mise à disposition de locaux communaux - Travaux de rénovation - Mise en place d'un fond de concours - Avis favorable sur la mise à disposition gracieuse d'un local communal au profit de la communauté de communes en vue d'y accueillir de manière transitoire les services d'accueil de la petite enfance pour une durée de 6 mois renouvelable, sur l'engagement et la réalisation des travaux de rénovation légère sur ledit local par la communauté de communes d'un montant estimé à 18 000 € HT, sur le versement d'un fonds de concours par la commune de Montarnaud à la CCVH égal à 20 % du montant HT des travaux restant à la charge de la Communauté après déduction des subventions reçues (soit un montant estimatif de 2 160 €). Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour accomplir l'ensemble des

formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier, y compris l'élaboration de la convention afférente et sa signature laquelle précise l'occupation de ces lieux (établie sur planning) par deux associations montarnéennes en dehors des heures d'ouverture de la crèche.

Juillet 2018

Renouvellement de la charte des LAM (Lieux d'Accès Multimédia). L'espace multimédia est chaque année signataire de la charte des Lieux d'Accès Multimédia initiée par le Conseil Départemental de l'Hérault. Cette charte présente l'offre de service du réseau des LAM, son organisation et en définit le cadre juridique. Le Conseil Départemental subventionne alors une partie du budget de fonctionnement des LAM à hauteur de 4 000 €.

Septembre 2018



Cimetière communal. Lancement de la procédure de régularisation, avant reprise, des sépultures sans concessions relevant du régime du Terrain Commun.

Vie du Conseil

Mars 2018

Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal suite à la demande de plusieurs élus et afin de permettre la mise en place de débats et de prises de paroles respectueuses de chacun.

Juillet 2018

Recours des 5 conseillers d'opposition contre l'adoption de la délibération n°2018-35-PLU-Modification n°5 : approbation après enquête publique.

Le projet « Bourgs-Centres »

Montarnaud s'inscrit dans un grand projet régional

La participation de la Mairie au grand projet Bourgs-centres lancé par la région Occitanie Pyrénées-Méditerranée témoigne des grands progrès réalisés par notre commune en matière d'équipements, de dynamisme et de rayonnement, mot clé de cette opération. Les enjeux de ce projet sont importants puisque la Région s'engage à subventionner à un niveau élevé les propositions des communes visant à accroître leur rayonnement sur le territoire. Le document repris dans cet article, rédigé avec la collaboration du Pays Cœur d'Hérault et du cabinet d'expertise qu'il a engagé dans cette opération, fait le point sur les atouts de Montarnaud dans divers domaines.

Présentation générale de la commune

Les fonctions de bourg centre de Montarnaud se sont affirmées progressivement, compte-tenu de la progression démographique et économique de la commune, de son réseau conséquent d'acteurs de la santé et de ses établissements scolaires. Le rayonnement de la commune s'étend aujourd'hui au-delà des trois intercommunalités riveraines.

Montarnaud compte actuellement environ 3 600 habitants et constitue la commune la plus importante de l'ex-canton d'Aniane (Aniane, Argelliers, Montarnaud, La Boissière, Saint Paul et Valmalle, Saint Guilhem le Désert, Puechabon) et la troisième commune de la CCVH sur le plan de la population. Elle affiche un taux de croissance démographique sur la période 1999/2017 de 3,5 % par an. Cette évolution importante notamment liée à la mise en service de l'autoroute A 750 a été gérée via la mise en place d'une ZAC en 2007 qui a permis de

développer une véritable mixité sociale, de conserver une dimension humaine équilibrée, le bien vivre ensemble et de répondre aux contraintes des infrastructures.

Directement desservie par l'A 750, Montarnaud possède les avantages de la ruralité (pastoralisme, oléiculture, viticulture, garrigue) et de la proximité de la métropole Montpellieraine (15 minutes) et de la sous-Préfecture de Lodève à laquelle elle est rattachée (15 minutes). La commune est l'exemple même d'une véritable mixité sociale avec un très grand nombre de familles à revenus modestes et néanmoins un revenu fiscal de référence moyen par foyer supérieur à celui du département et de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, démontrant une forte attractivité pour la classe moyenne.

Montarnaud a su également développer une centralité évidente pour les communes environnantes (poste, écoles, collège, crèche, ALSH, pôle de santé, cli-

nique, équipements sportifs et culturels, services communaux, commerces de proximité, supermarché, station essence, point de retrait d'argent, dynamique associative et culturelle...) justifiant largement sa fonctionnalité de Bourg Centre.

De par sa localisation à proximité immédiate de Montpellier, sa qualité de vie, son dynamisme, le nombre de ses associations très actives, la politique culturelle municipale, ses équipements publics et son infrastructure commerciale et médicale, Montarnaud est une petite ville très attractive où il fait bon vivre.

Le cadre de vie

Malgré son expansion démographique, particulièrement marquée au cours des années 1978-1999, puis liée à la proximité de la Métropole de Montpellier et la mise en service de la A 750, la commune de Montarnaud a su garder une certaine ruralité avec les vignes qui l'entourent, ses bois remarquables et le site du Mas Dieu en partie consacré au pastoralisme et à une agriculture durable. La Mosson a sa source sur la commune et, avec son chevelu de petites rivières, offre d'agréables sentiers de promenade le long d'une ripisylve protégée.

Montarnaud possède en outre un patrimoine bâti de très grande valeur susceptible de permettre un développement touristique qui reste à conforter, essentiellement concentré sur le centre historique avec son quartier médiéval, ou à proximité immédiate.

La commune possède deux édifices classés :





- Le château, construit par le seigneur Arnaldus, dont la première mention (Castel de Montarnalt) date de 1111, à l'origine de la migration de la population initiale, alors localisée à proximité du Mas Dieu, vers le village actuel. Propriété privée, il est habité par une descendante directe de la famille des Turenne. Il conserve une grande partie de son architecture moyenâgeuse bien que des modifications aient été apportées au début du XX^e siècle.

- Sa chapelle castrale, de la même époque, aujourd'hui municipale, mais qui a été utilisée pendant des siècles comme église du village. Elle reçoit aujourd'hui des manifestations culturelles.

A proximité, sur l'avenue d'Argelliers, une enfilade de maisons vigneronnes est protégée par les monuments historiques. D'autres éléments, plus récents, datant du XIX^e siècle, sont appréciables :

- la tour de l'horloge, élégante qui possède un très beau mécanisme d'horlogerie encore en fonction.

- l'église paroissiale renommée pour la qualité de ses trompe l'œil.

- la place du village, avec sa fontaine atypique et un remarquable bâtiment privé dont le style est sans rapport avec celui de la région, construit par M. Martel de Massillan au XIX^e siècle.

Enfin, la salle des Fêtes actuelle, premier caveau du village, édifée par le même propriétaire, et la cave coopérative construite en 1940 constituent des éléments marquants du développement de la viticulture sur Montarnaud.

Le développement d'une Zone d'Activité Économique sur la commune conforte l'activité économique de notre ville, qui

accueille aujourd'hui plus de 95 petites et moyennes entreprises, toutes activités confondues, sur son territoire, ainsi qu'un marché les mercredis et dimanches matins.

Les structures éducatives de Montarnaud sont importantes avec la présence d'un collège de 600 élèves, d'une école maternelle moderne de 247 élèves, et d'une école élémentaire agrandie et modernisée tout récemment, notamment au niveau informatique, de 360 élèves. Plus de 1 200 élèves fréquentent donc les établissements scolaires de Montarnaud.

La proximité de Montpellier a conduit la municipalité à développer une politique associative et culturelle de qualité afin de conserver un dynamisme dans ce domaine, et plusieurs manifestations attirent des spectateurs bien au-delà de la commune, notamment en matière de théâtre, de variétés internationales ou de spectacles historiques. De même l'antenne de l'école de musique intercommunale a un rayonnement sur les communes voisines.



La volonté de la Municipalité étant de continuer à dynamiser Montarnaud, nous sommes particulièrement attentifs à la revitalisation du Centre-ville, à travers ses commerces, ses lieux d'animation, son remarquable patrimoine, et ses services publics.

L'activité économique et l'offre touristique

A la fin du XIX^e siècle, la culture de la vigne va se développer intensément et atteindra son apogée avec la construction de la cave coopérative de Montarnaud, inaugurée en 1940. Cependant, les gelées de 1963 et la crise viticole vont réduire considérablement le nombre de vignerons qui ne sont plus, à l'heure actuelle, qu'une poignée, mais qui axent leur production sur des vins de grande qualité.

Au cours des années 1970/1980, l'arrivée d'une population nouvelle travaillant sur Montpellier, potentialisée plus tard par la mise en service de la A 750, induit un bouleversement de la structure économique du village. Montarnaud aujourd'hui, c'est, de manière non exhaustive, 8 commerces alimentaires et un supermarché récent qui, avec sa station essence et son distributeur de billets, rayonne sur tous les villages voisins, soit plus de 10 000 habitants, 8 établissements proposant boissons et/ou restauration, 4 gîtes d'étape, cinq coiffeurs dont deux pratiquant à domicile, un institut de beauté, un fleuriste, trois garagistes, trente-sept entreprises de travaux, 6 viticulteurs en vente directe, 46 professionnels de santé et une clinique internationalement connue. Par ailleurs, la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault a implanté une zone d'activité économique sur notre village qui connaît un important succès compte-tenu de sa proximité immédiate avec l'échangeur de l'A 750. La commune dispose également du poste de transformation électrique de Tamareau.

Sur le plan touristique, Montarnaud se prévaut de la présence du quartier médiéval qui mène au château et à la chapelle castrale du XII^e siècle, bâtiments classés. Elle dispose également d'une belle

enfilade de Maisons vigneronnes, protégées par les bâtiments de France et de constructions marquantes du XIX^e siècle (Tour de l'horloge, église paroissiale renommée pour ses magnifiques trompe l'œil). La petite place centrale de la commune, totalement atypique (fontaine, bâtiment « Temple ») est également très appréciée.

Par ailleurs, le Mas Dieu, cette superbe garrigue de 540 ha située au sud de Montarnaud, constitue un territoire riche en histoire. En effet, berceau de Montarnaud, il a ensuite servi de refuge aux templiers lors de leur extermination par Philippe Le Bel. Il a abrité une léproserie tenue par des moines, qui ont asséché les marais. Il a été traversé par de nombreuses voies telles que le chemin de Rome, la route du sel, le chemin de Jérusalem ou la voie de Saint Jacques de Compostelle, ce qui vaut actuellement à Montarnaud, première porte à la sortie de Montpellier, d'être traversé par près de 2 000 pèlerins provenant de très nombreux pays du monde. Quatre gîtes d'étape peuvent les accueillir sur la commune. Plus récemment, il s'est affirmé comme un véritable poumon vert, avec une remarquable diversité de la faune et de la flore de garrigues, ouvert au pastoralisme.

Une lutte citoyenne menée à la fin des années 1980 pour la préservation de ce site, a permis l'implantation d'une agriculture durable sur 240 hectares, ayant attiré des viticulteurs et des oléiculteurs au-delà de Montarnaud. De même, il a permis de conforter l'activité d'un berger traditionnel, qui pratique la transhumance, avec un troupeau de 650 à 1 300 ovins en fonction de la période de l'année. Ce lieu rayonne comme le symbole d'une lutte citoyenne pour la protection de l'environnement et le développement d'une agriculture durable qui attire de très nombreux visiteurs friands de la nature et d'activités de plein air. Il est l'objet de projets qui mêlent harmonieusement l'agro-écologie, la culture, la santé humaine et les sports de plein air, susceptibles d'accroître encore son attractivité.

L'habitat

L'expansion démographique de la commune va correspondre au développement de la vigne qui nécessite, à cette époque, une main d'œuvre importante. Le seuil des 1 000 habitants est atteint en 1982, et ce phénomène va s'amplifier en raison de la proximité de Montpellier qui exerce une attraction importante compte-tenu de son dynamisme et de sa situation géographique privilégiée. La population de Montarnaud atteint ainsi 2350 habitants en 1999, et cet essor va être potentialisé par la mise en place de l'autoroute A 750 qui met Montarnaud à 15 minutes de Montpellier. De nombreux héraltais travaillant sur la métropole s'installent alors sur la commune qui a su garder un caractère rural tout en offrant des structures d'accueil très confortables pour la vie familiale et un dynamisme culturel et associatif d'excellent niveau. Cette pression démographique considérable sur Montarnaud a nécessité de mettre en place une réponse maîtrisée, respectueuse de la mixité sociale, associée à un développement des services publics, des commerces et du secteur santé, par l'intermédiaire d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC). Cet effort a notamment été récompensé puisque notre commune



a été lauréate de l'action « Habiter sans s'étaler » organisée par le Conseil Départemental.

A l'heure actuelle, environ 3 600 personnes vivent sur Montarnaud. Ces chiffres démontrent que l'expansion démographique de notre village est régulière depuis 1982 (+ 1 350 habitants entre 1982 et 1999, soit + 4,5 %/an, et + 1 250 habitants entre 1999 et 2017, soit + 3,5 %/an).

Le centre-ville est resté le cœur de la commune et bénéficie d'un grand dynamisme impulsé par la Mairie. Il est doté de la majorité des commerces, de nombreux services publics (école élémentaire, mairie, maison des associations, crèche, service jeunesse, mairie, Bibliothèque, service multimédia), d'équipements sportifs (terrain de Tambourin, City Stade). Il constitue le pôle d'animation associative et culturelle du village, avec sa place centrale, son esplanade, son espace en face de la salle des Fêtes qui a permis d'accueillir plus de 2 000 personnes lors de certains concerts, et sa salle des fêtes abondamment utilisée. Le centre constitue également le pôle historique du village avec le quartier moyenâgeux qui conduit au château et à la chapelle castrale du XII^e siècle. Il possède également des alignements de maisons vigneronnes protégés par les bâtiments de France. Néanmoins, c'est dans ce secteur que se situent les maisons de village, moins confortables, dont une partie a cependant été rénovée. Les lotissements apparus après les années 1970 offrent un grand nombre de maisons individuelles posées sur des terrains d'une surface moyenne de l'ordre de 500 m².

Le développement de la ZAC du Pradas à partir de 2007, sur une zone de 48 ha, a permis de conforter la mixité sociale de Montarnaud, malgré une explosion du prix du foncier et des loyers. En effet, la construction récente de 104 logements sociaux répartis sur la commune, et la création de 92 villas en primo-accession, a conforté la politique municipale « un logement pour chacun, quels que soient ses revenus ». Ceci s'est assorti d'un rajeunissement important de l'âge moyen

de la population. En 2024, cette ZAC qui aura apporté à son terme un total de 663 logements (140 logements sociaux, 92 primo-accessions, 431 villas sur des terrains allant de 200 à 600 m²) a également permis de faire venir une nouvelle population plus aisée, qui fait que le niveau moyen de revenus sur la commune est supérieur à celui du département et du Pays Cœur d'Hérault.

L'offre de service à la population

Les équipements publics

Montarnaud a fait de nombreux efforts en ce qui concerne les équipements publics. Depuis bien des années, la commune bénéficie d'une école maternelle et d'une école élémentaire. Cependant, l'expansion démographique de notre petite ville a nécessité la construction d'une nouvelle école maternelle moderne, bien équipée, qui comporte 9 classes. L'ancienne école maternelle, située à proximité immédiate de l'école élémentaire a permis d'agrandir et de moderniser cette dernière qui accueille aujourd'hui 14 classes. Cette école comporte une classe ULIS ouverte à tous les enfants en difficultés du territoire, ce qui renforce le rayonnement de Montarnaud sur le secteur du Pays cœur d'Hérault.

De plus, le collège Vincent Badie, situé à mi-chemin entre le cœur du village et les

nouveaux quartiers, inauguré en 2001, reçoit près de 600 élèves en provenance de sept communes différentes, Montarnaud, Vailhauquès, Murviel-les-Montpellier, Argelliers, La Boissière, Saint-Paul-et-Valmalle, Murles (Communauté de communes Vallée de l'Hérault, Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, Métropole de Montpellier).

En termes d'équipements familiaux, Montarnaud s'est doté, il y a bien des années, d'une crèche associative dont la subvention d'équilibre était versée par la Mairie. Cette crèche avait déjà un caractère intercommunal, puisque, hormis les enfants de Montarnaud, étaient également accueillis les enfants de Vailhauquès, Saint Paul et Valmalle, Argelliers et La Boissière. 20 places étaient disponibles. Cette crèche est actuellement gérée par la CCVH, suite à sa prise de compétence petite enfance. Une nouvelle crèche intercommunale de 40 places va ouvrir sur les nouveaux quartiers, à proximité immédiate de l'école maternelle. Elle comportera des locaux dédiés au réseau d'assistantes maternelles de la CCVH. En parallèle, une micro-crèche supplémentaire est en projet, et 27 assistantes maternelles accueillent les enfants du secteur géographique. Montarnaud détient donc une place importante dans le dispositif d'accueil de la petite enfance au niveau du pays cœur d'Hérault et des trois intercommunalités.

Ce dispositif familial est complété par l'existence de trois ALSH municipaux, les Oustitis pour les enfants de trois à 5 ans, les Katchouks pour les enfants de 6 à 11 ans, et un ALSH ados (12/17 ans) qui reçoit également, dans la limite des places disponibles, des enfants provenant des communes voisines. Un bâtiment pour ces services a été récemment aménagé à proximité de l'école élémentaire et du City Stade mis en place en 2017.

Enfin, sur le plan de l'environnement, Montarnaud possède une déchèterie qui rayonne sur tout le territoire de la CCVH.

Les équipements sportifs

Les équipements sportifs de Montarnaud sont conséquents. Un complexe sportif a été édifié en 2008 aux pieds de la Halle des sports qui accompagne le collège Vincent Badie. Il comprend un terrain de football avec pelouse synthétique, tribunes et vestiaires ; quatre courts de tennis de qualité avec club house ; un boulo-drome et un skate Park. Sur le cœur du village, il existe un terrain de tambourin et un City Stade. Cet équipement, particulièrement complet, a provoqué une explosion des diverses disciplines sportives pratiquées sur la commune. Si certains clubs ont clairement une vocation intercommunale tel que le club de football qui fédère Montarnaud, Saint Paul et Valmalle et Vailhauquès, le Taekwendo, le Foyer rural ou la pétanque, la plupart recrutent bien loin de nos bases. Le cheval, sous diverses formes, est une discipline importante de Montarnaud, avec plusieurs centres d'équitation renommés qui rayonnent sur la région. En particulier, le championnat du monde de monte Western a été organisé en 2015 au ranch de La Fleurière situé sur la commune. Par ailleurs, le site du mas Dieu est notamment dédié à la pratique des sports de plein air, avec notamment l'organisation d'un trail (le Trail du Mas Dieu) qui réunit un millier de participants chaque année, en provenance de toute la France. Ces différents équipements sont donc utilisés par des pratiquants qui proviennent de très nombreuses communes. Les résultats sont à la hauteur des investissements réalisés, et chaque année une cérémonie municipale annuelle est destinée à récompenser les meilleurs résultats régionaux, nationaux ou internationaux de nos clubs. (A noter des titres de champion du monde, vice-champion d'Europe, champion de France dans certaines disciplines dont le tir, la boxe et l'équitation).

Les commerces et la restauration

Le centre du village, et plus récemment





un secteur plus proche des nouveaux quartiers, offre 8 petits commerces très fréquentés par les montarnéens et la population des villages voisins, ainsi que deux snacks et trois restaurants. Ils apportent l'essentiel des besoins de proximité (boulangerie-pâtisserie, cave à vins, boucherie charcuterie, traiteur, tabac, journaux, légumes, fleuriste, esthéticienne, bars...).

Le cœur du village possède également une poste à proximité immédiate des commerces ainsi qu'une antenne des restaurants du cœur particulièrement active sur Montarnaud et les villages voisins et une antenne d'espoir pour un enfant qui récupère et vend à bas prix des articles en excellent état qui trouvent sans difficulté une clientèle locale. A noter que cette antenne fait également venir des enfants des pays en voie de développement afin de pouvoir procéder à diverses interventions chirurgicales avec la collaboration d'excellents chirurgiens montpelliérains.

La mobilité

Sur Montarnaud, les migrations domicile-travail (principalement vers Montpellier) constituent l'essentiel des déplacements et utilisent majoritairement les transports automobiles, à l'exception des

transports scolaires utilisant principalement les autobus de Hérault transport qui, par ailleurs, desservent la commune avec une fréquence tout à fait insuffisante hors horaires scolaires (ligne N°117), voire même peu adaptés à l'accès à l'heure à certains lycées.

Le site de covoiturage mis en place par le Conseil départemental, la CCVH et la commune de Montarnaud a cependant réduit les déplacements automobiles individuels vers Montpellier et Gignac. Néanmoins les accès vers les services localisés à Gignac, Saint André de Sangonis, Clermont l'Hérault et Lodève restent très difficiles au cours de la journée pour les personnes ne possédant pas de véhicules personnels. La commune a donc mis en place une convention avec un chauffeur de taxi indépendant permettant d'assurer le transport groupé de personnes âgées dans des conditions financières avantageuses.

Dans le même esprit, la mise en place d'un supermarché, d'un point de retrait d'argent et d'un distributeur de monnaie sur la commune a réduit la migration de la population sur Montpellier, notamment le samedi.

Sur le plan du stationnement, les places de parking sur la commune ne sont pas saturées dans la journée ou dans la semaine, et la création nouvelle de près de 200 places de stationnement a amélioré la situation. Cependant, lors d'événements culturels ou festifs, la commune est amenée à mettre en place des zones de stationnement temporaires sur des secteurs en friches, avec l'accord des propriétaires. Comme dans tous les villages voisins, les garages sont peu utilisés par les propriétaires ou locataires et de nombreux véhicules stationnent sur la voie publique. Le constat dans les nouveaux quartiers est assez différent



dans la mesure où obligation a été faite aux aménageurs de la ZAC de créer 2,5 places de stationnement extérieurs par logement.

Montarnaud se situe à l'intersection des voies d'accès à La Boissière, Argelliers, Vailhauquès, Saint Paul et Valmalle et Montpellier. L'ensemble de ces voies converge sur la place centrale et entraîne de véritables embouteillages aux heures d'entrée et de sortie des écoles, malgré la création de voies transversales mises en place lors de la création de la ZAC. Ces diverses entrées de Montarnaud ont été récemment sécurisées par la mise en place de ralentisseurs (Vailhauquès, Argelliers) ou de ronds-points (Montpellier, Saint Paul et Valmalle). Par ailleurs, un réseau de déplacements doux reliant les nouveaux quartiers au cœur du village a été mis en place mais est encore insuffisamment utilisé et reste à compléter.

Les activités culturelles et de loisirs

De très nombreux événements qui mobilisent jusqu'à 2000 spectateurs sont systématiquement organisés chaque année sur le parking de la salle des Fêtes, l'esplanade, la place du village, le quartier historique, la salle des Fêtes ou au cœur même de Montarnaud (voir encadré).

L'ensemble est complété par les nombreuses initiatives de nos 63 associations qui fonctionnent dans les domaines les plus divers : environnement, culture, loisirs, sport, humanitaire, etc.

Par ailleurs, la bibliothèque municipale de Montarnaud et le centre Multimédia (intégré dans le réseau LAM du Conseil départemental) reçoivent de nombreux usagers en provenance de Vailhauquès (Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup) et de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault. Ils proposent notamment différentes animations (courts-métrages, dédicaces d'auteurs, conférences, expositions).

Il faut également signaler que notre commune possède une antenne de l'école de musique intercommunale qui sera prochainement relogée dans des locaux plus adaptés.

A l'heure actuelle, une nouvelle salle d'activité de 100 m² est sur le point d'être réalisée dans le centre, et le projet d'une autre salle polyvalente de 700 m², située dans les nouveaux quartiers, est en réflexion. Une maison des associations, en face de la Mairie, devrait être mise à disposition après réhabilitation d'une maison vigneronne. Ces événements vont encore accroître notre potentiel culturel et associatif de Montarnaud.

En termes de loisirs, 22 disciplines sportives sont pratiquées. Organisées sur Montarnaud, elles attirent un très grand nombre de personnes en provenance des communes voisines. La pratique sportive est également encouragée par l'organisation par la Municipalité du Défi Sportif qui permet une initiation ludique à divers sports. Trois clubs de danse et une école du cirque complètent cet ensemble sportif.

La transition écologique et énergétique

Sur Montarnaud, des constructions légères, bien adaptées au milieu, recouvertes d'un toit photovoltaïque, ont été édifiées sur la plaine du Mas Dieu, afin d'héberger des activités agro-écologiques, culturelles, relatives à la santé publique ou aux sports d'extérieur. La production actuelle d'électricité équivaut à la consommation hors chauffage d'une ville comme Montarnaud.

Par ailleurs, suite à une étude technique menée avec le concours de la CESML, le remplacement de tous les lampadaires coûteux en énergie par des lampadaires à LED est en cours sur un plan triennal, pour un budget total de 210 000 €. De la même manière des lampadaires LED équipent les grands axes des nouveaux quartiers de la ZAC.

La municipalité se tourne actuellement vers le remplacement de certains véhicules de la commune par des véhicules électriques. Une Zoé vient ainsi d'être acquise pour la police municipale et une prise de chargement a été installée en Mairie.

Sur le plan de l'environnement, le syndicat Centre Hérault a édifié une déchè-

terie moderne, ouverte à diverses communes de la CCVH, sur Montarnaud. Une extension de la station d'épuration supérieure aux normes sanitaires actuelles, conçue par la Mairie, va porter sa capacité à 7 500 équivalents habitants

Les plans de nettoyage des rivières sont périodiquement effectués en collaboration avec le Syble, réduisant ainsi les risques d'inondation.

Le traitement des espaces verts et des voiries est désormais réalisé à l'aide d'un compresseur à eau chaude. Ceci a permis d'éliminer toute utilisation de produits phytosanitaires et a valu à la commune d'être lauréate du label national « Terre Saine, Zéro Phyto ».

Conclusions

Dans le cadre du projet Bourgs-Centres nous avons été amenés à dresser un constat sur l'évolution de Montarnaud au cours de ces dernières années. Il est clair, qu'à l'heure actuelle, notre commune est très loin de celle des années 2000/2007, où nos écoles perdaient pratiquement une classe par an, où les jeunes quittaient le village et où l'âge moyen de la population augmentait de manière dramatique. Beaucoup d'efforts ont été nécessaires, après la mise en place de l'A 750, pour maîtriser l'expansion démographique qui en a résulté quelques années plus tard, pour assurer la mise en place des structures publiques et le confort de l'ensemble des habitants, sans perdre la convivialité du village ; et cela, sans augmenter les impôts de manière importante, ce qui témoigne d'une grande rigueur de gestion. Tous ces efforts-là ont permis d'assurer le rayonnement et l'attractivité de Montarnaud sur le territoire, à partir d'une devise : tradition et modernité.

MONTARNAUD EN BREF

Santé :

Une clinique de gérontopsychiatrie et 46 professionnels de la santé

Habitat : 121 logements sociaux
Une ZAC de 48 ha.

Culture, vie associative :

- Evénements :
Les Nuits Couleurs,
Les Estivales,
Le Banquet Républicain
et le feu d'artifice du 14 juillet,
Théâtre de rue,
Les Médiévales de Montarnaud,
Festival de théâtre Les Bardots,
Promotion de la chanson française, Soirée cabaret,
expositions artistiques...
- Bibliothèque, et Multimédia Municipaux, École de Musique, Salle des Fêtes
- 63 associations

Environnement :

Mas Dieu et son berger / Source de la Mosson / Promenades champêtres / Bois de la Rouvière / Récompense Nationale Terre Saine.

Economie :

Plus de 95 petites et moyennes entreprises
Esplanade et sa galerie de petits commerces / Supermarché,
Station essence, Point de retrait d'argent / Transformateur électrique de Tamareau / Zone d'activités économiques de La Tour...
Activité viticole...

Éducation :

Collège / Écoles élémentaire et Maternelle / École Pétilante / 3 centres de loisirs / Crèche.

Sport/Loisirs :

Skate Park, City Stade, terrain de tambourin, complexe de tennis, terrain de football, Halle des Sports, Le Défi Sports, Nombreux centres d'équitation privés / Sports d'extérieurs sur le Mas Dieu.

1918 - 2018 Centenaire de l'Armistice

Il y a 100 ans, la fin de la Grande Guerre 14-18

Pitié pour nos soldats qui sont morts ! Pitié pour nous vivants qui étions auprès d'eux, pour nous qui nous battons demain, nous qui mourrons, pour nous qui souffrirons dans nos chairs mutilées ! Pitié pour nous, forcés de guerre qui n'avions pas voulu cela, pour nous qui étions des hommes, et qui désespérons de jamais le redevenir.

Maurice Genevois, « La boue »

Résumer en quelques lignes un conflit aussi long et violent, longtemps indécis, qui implique la société toute entière, est un pari qui impose de faire le choix de n'évoquer qu'un nombre limité d'événements et de thèmes de cette première guerre mondiale.

En hommage à toutes les victimes de ces interminables batailles, nous relaierons aussi leur aspiration à une paix durable.

Déclenchement de la guerre : l'impasse diplomatique et l'engrenage des alliances dans les deux mois décisifs de 1914

En moins de deux mois à partir du 28 juin 1914, jour de l'assassinat de l'archiduc austro-hongrois François-Ferdinand, pas moins de dix déclarations de guerre étaient enregistrées en vertu d'engagements de soutien préalables. Ces traités révélaient une montée continue des sentiments nationalistes des opinions publiques et des dirigeants politiques. L'implication des colonies dominées par empires et

républiques achevait d'en faire un conflit international.

L'assassinat de Jean Jaurès, leader pacifiste français, le vote de l'union sacrée par les députés français, les décisions de mobilisation complétaient les préparatifs à la guerre.

Dès lors, le monde, inexorablement, s'est enflammé.

Les deux blocs antagonistes forment des entités assez équilibrées militairement et démographiquement : d'un côté la Triple Entente (les alliés) - France, Royaume-Uni et l'Empire Russe, de l'autre la Triplice - Allemagne, Autriche-Hongrie et Italie.

En pratique l'Italie reste neutre, puis basculera dans le camp des alliés, en 1915. Les USA rejoindront les alliés en 1917.

Brève chronologie de la guerre et des grands événements internationaux

1914 : le début du conflit

- Déclarations de guerre en série : fin juillet et début août 1914, l'Autriche-Hongrie la première, puis l'Allemagne, le Royaume-Uni et la Russie.

- Conçu au départ comme une guerre de mouvement, le conflit devient dès l'automne une guerre de position, traduction de l'échec des grandes offensives, très meurtrières.

- Septembre 1914 : l'armée allemande menace Paris ; le gouvernement s'installe à Bordeaux.

- Fin de la « course à la mer », stratégie de contournement réciproque, tentée par les armées franco-anglaise et allemande pour s'assurer la maîtrise des ports français de



la Manche et la possession de la Belgique.

- Trêve de Noël : longtemps passé sous silence, cet épisode de fraternisation entre les combattants, a été popularisé, tardivement (en 2005) par le film « Joyeux Noël » ; il s'est traduit par des sapins de Noël placés le long des tranchées, des échanges de chocolat ou de cigarettes, des chants et matchs de football improvisés. Les hiérarchies ont tout fait pour réprimer ces manifestations, dont la spontanéité, l'importance, le sens sont encore aujourd'hui discutés par les historiens.

Notons que les pays européens font appel à des soldats et des travailleurs venus des colonies. Un apport décisif de plus de 600 000 combattants pour la France, affectés surtout dans les régiments de tirailleurs. Le nombre de tués des troupes coloniales est estimé à plus de 70 000.

- La guerre est omniprésente dans les esprits, à l'école, dans les journaux ou la publicité. Le gouvernement contrôle l'information, censure les nouvelles démoralisantes, organise la propagande et le « bourrage de crâne » avec la complicité d'une partie de la presse. « Leur artillerie lourde est comme eux, elle n'est que bluff. Leurs projectiles ont très peu d'efficacité... »



et tous les éclats... vous font simplement des bleus », peut-on lire dans le journal Le Matin du 15 septembre 1914.

1915 : l'enlisement et les débuts de la guerre « moderne »

- Échec de la stratégie offensive (« percées ») initiée par le Maréchal Foch tout comme par le commandement allemand ; obligation de réaliser un réseau de 700 km de tranchées sur toute la longueur du front.
- Importance croissante de l'artillerie (jusqu'à plus de 70 % de tués provoqués par les obus déversés avant et pendant l'attaque des fantassins).
- Utilisation des premiers gaz asphyxiants (le fameux gaz moutarde) d'abord par les Allemands, vite imités par les armées de l'Entente.
- Combats des sous-marins qui harcèlent les marines marchandes ; amélioration de la détection des navires de surface avec l'invention de l'hydrophone.
- 1915 et 1916 : génocide arménien (au moins 1 million de morts) par l'empire Ottoman.
- 1915 : l'Italie déclare la guerre au royaume d'Autriche-Hongrie, puis à l'Allemagne un an après.



1916 : batailles de Verdun et de la Somme.

- La bataille de Verdun, déclenchée par les Allemands en février 1916, dure plus de 300 jours. L'armée française, commandée par le général Pétain résiste, au prix de très lourdes pertes (275 000 soldats français tués) ; la bataille de Verdun reste dans la mémoire collective la « mère des batailles », symbolisant la capacité défensive de l'armée française. Le gain territorial des Allemands est quasi nul : 1 km peut-être. La région a été dévastée, pilonnée par 30 millions d'obus ; ce fut « l'enfer » de Verdun vécu par plus de 70%

des poilus français qui s'y sont succédé. Les alliés ont « tenu ».

- La bataille de la Somme constitue l'offensive franco-britannique (avec le renfort des troupes venues du Canada, d'Australie, d'Afrique du Sud) la plus meurtrière de la guerre. On compte au total, tous belligérants confondus, plus d'un million de victimes, dont 442 000 tués et disparus. Le front est, à la fin des combats, quasi stable, malgré l'héroïsme des soldats engagés.

A noter que pour la première fois dans ce conflit, les anglais ont fait usage, dans la Somme, de chars d'assaut tandis que cinéastes, photographes et peintres du service de propagande française couvraient l'évènement.

1917 : révolution russe, mutineries, combats du Chemin-des-Dames, entrée en guerre des États-Unis

Révolution russe

Le mois d'octobre 1917 est marqué par un évènement considérable, la révolution russe, accompagnée de la chute du régime tsariste et de l'armistice avec l'Allemagne, qui peut ainsi, ayant vaincu son ennemi à l'est, concentrer ses forces sur le front ouest.

Chemin des Dames

- L'offensive majeure de l'armée française lancée au début de 1917, conçue pour réaliser une percée décisive du front, s'est révélée comme une vaste erreur stratégique (terrain pentu défavorable aux assaillants), provoquera le remplacement du Général Nivelle par le Général Pétain. Cette bataille, célèbre, a été marquée par plusieurs aspects importants :
- L'utilisation des chars d'assaut français, qui a conduit à des améliorations techniques.
- Préparation intense de l'artillerie, mais



inefficace en pratique.

- Pertes humaines considérables des deux côtés : près de 40 000 soldats français tués disparus ou prisonniers et 65 000 blessés, en quelques jours seulement.
- Bilan : bataille vécue comme un échec par le haut-commandement allié, débouchant sur les fameuses mutineries et la fin des grandes offensives dites de « rupture ».

Les mutineries

- Le début de 1917 signifie qu'une troisième année de guerre se profile. Jamais la guerre n'a été aussi cruellement ressentie ; chez certains belligérants c'est le désespoir qui l'emporte et les mutineries révèlent un ras le bol des conditions imposées aux soldats. Le haut commandement réagit par la fermeté : ce sont les « fusillés pour l'exemple », en nombre limité au demeurant, mais ces drames obligent à s'interroger sur la pertinence et l'objectivité de la justice militaire des temps de guerre.
- Mais aussi réaction positive de la hiérarchie en améliorant le quotidien des poilus : ravitaillement, rotations en 1^{ère} ligne, permissions...

Entrée en guerre des États-Unis

Les États-Unis, d'abord pour défendre leur marine marchande et sécuriser leurs exportations vers l'Europe, déclarent la guerre à l'Allemagne en avril 1917. L'armée américaine ne sera réellement opérationnelle qu'un an plus tard.

1918 : encore la guerre ! Bientôt la Paix !

L'aspiration à la paix a été un des moteurs de la révolution russe en octobre 1917. Le gouvernement bolchévique capitule en mars 1918. L'Allemagne peut désormais concentrer tout son effort de guerre sur le front ouest.

Offensives allemandes de printemps 1918

- Offensives allemandes multiples (Picardie, Flandres Chemin des Dames, Champagne) pour essayer, en vain, de réussir la

« percée » décisive.

- Contre-offensive française (2^e bataille de la Marne).

- Août 1918 : début de la contre-offensive générale et victorieuse des Alliés.

- 11 novembre à 11h du matin début effectif de cessez le feu sur tout le front.

La vie dans les tranchées

On ne peut évoquer les souffrances supportées par nos aïeux sans s'interroger : ces hommes avaient-ils peur ? Sans porter atteinte à leur courage - d'ailleurs le courage sans ce sentiment serait-il autre chose qu'une forme d'inconscience - il faut répondre : « Oui ! » Tous les témoignages concordent : l'exposition à la mort et aux blessures graves menacent les soldats en permanence et expliquent largement cette angoisse.

La vie dans les tranchées est rythmée par quatre types d'évènements :

- La création de la tranchée et son entretien, dès les bombardements ennemis terminés, malgré la fatigue, le froid, la soif, la faim.

- L'assaut, signifiant la sortie de l'abri et la course vers l'ennemi à travers le « no man's land », l'épreuve du feu, l'exposition aux balles, aux rafales de mitrailleuses, peut-être le combat rapproché à la grenade et à l'arme blanche.

- Les bombardements d'artillerie, souvent destructeurs et mortels, l'irruption des gaz.

- La longue attente, synonyme d'inaction, de supplications, d'interrogations, usante pour les nerfs, parfois même déstabilisante pour le moral.

Dans bien des cas, proximité des rats, des poux, mauvaise hygiène, nourriture

parfois infecte et insuffisante, eau insalubre, manque de munitions, odeurs pestilentielles, marches dans la boue, le froid glacial l'hiver, gémissements des blessés qui appellent au secours, morts en attente de sépulture étaient l'environnement quotidien. Dans cet univers, le courrier reçu ou écrit permettait de vivre un moment d'humanité.

L'effort de guerre des civils et le rôle des femmes

À l'arrière, les femmes sont fortement mobilisées, exhortées par le président du Conseil des Ministres René Viviani, dès août 1914, à participer à l'effort de guerre : « Debout, femmes françaises... Remplacez sur le champ du travail ceux qui sont sur les champs de bataille ». Les femmes sont ainsi massivement employées, outre pour le travail des champs, dans les usines (les « munitionnettes ») et au service des blessés (« les anges blancs »).

Les civils n'échappent pas à la violence du conflit, bombardements, rationnement, prises d'otages, déportations, viols et massacres. Entre 1915 et 1916, le génocide arménien dans l'Empire Ottoman, avec plus d'un million de morts, incarne la forme la plus extrême de cette violence de masse infligée aux populations civiles.

Nos héroïques poilus

Pour notre commune 16 « Morts pour la France » sont recensés sur la stèle commémorative du monument aux morts :

Joseph Costes, Gaston Joly, Louis Calvet, Jacques Bonnal, Mathieu Molière, Aimé Beauzely, Emile Escary, Léon Fournier, Louis Durand, Joseph Pontier, Gustave Higounet, Alfred Coupjac, Agapy Calvet,



Fernand Calvet, Casimir Ravaille, Jacques Brun.

Montarnaud a donc payé un lourd tribut à cette guerre si cruelle. Nous tenions à les citer pour rendre un hommage ému à leur sacrifice.

Bilan

Enfin, la PAIX ! Tel est le sentiment général de la population et évidemment de tous les soldats quelle que soit leur nationalité, à l'annonce de l'armistice. Sentiment de profonde lassitude, accompagné naturellement de fierté et de joie chez les vainqueurs et de frustration, d'inquiétude aussi chez les vaincus.

Grande, cette guerre le fut en effet par son intensité dans la cruauté, la violence, la barbarie, la durée et son bilan approximatif, mais hélas réaliste : 60 millions d'hommes mobilisés, plus de 18 millions de tués dont pas loin de 50 % de civils, plus de 6,5 millions de « gueules cassées », hommes gazés, défigurés, amputés, handicapés, des millions de veuves et d'orphelins, vulnérabilité aggravée à la grippe « espagnole ».

Grande aussi par l'importance des destructions matérielles : régions en guerre - le Nord et l'Est de la France, la Belgique - dévastées et leurs populations traumatisées.





Grande par les conséquences économiques : pays européens ruinés et endettés.

Grande, enfin, par le choc démographique qui affecte durablement l'avenir de nos campagnes et notre équilibre démographique.

Est-il pertinent de créditer la première

guerre mondiale d'avancées technologiques ? Par exemple au service de l'aéronautique, de la marine, de la chirurgie réparatrice, des progrès démocratiques (empires européens remplacés par des républiques, formations d'états nations), d'avancées sociétales. Certes non ! Toutes ces nouveautés auraient pu être promues dans un contexte pacifique à travers la

recherche et la consultation des peuples.

Aussi, en mémoire des soldats morts pour la France, l'Écho propose d'inverser la formule classique qui devient « si tu veux la paix, prépare la paix ».

L'Écho remercie les enseignant-e-s d'histoire en collège public de l'Hérault d'avoir bénévolement relu, corrigé, amélioré et validé ce texte.

Rénovation du Monument aux Morts

Une opération en hommage aux victimes des guerres

Malgré un budget communal de plus en plus contraint, comme c'est le cas sur tout le territoire national, la municipalité de Montarnaud a fait le choix de réhabiliter le monument érigé par nos anciens en hommage aux morts pour défendre le sol national.

Le constat, visible par tous, révélait un site qui ne remplissait plus correctement son rôle mémoriel. Des éléments essentiels avaient été dégradés : chaîne reliant les obus en partie brisée, luminaires cassés, aspect extérieur du monument lui-même vieilli et inscriptions peu lisibles ; son accès public était même rendu compliqué sinon impossible par un portail très dégradé et un sol irrégulier et caillouteux ; l'espace de recueillement, restreint, méritait, si, possible une extension.

Respecter l'intention initiale des constructeurs- édifier un lieu modeste, mais authentique – a constamment guidé nos choix.

Nous avons remplacé le portail d'accès,

la chaîne autour du monument, repeint et rendu potentiellement fonctionnels les deux candélabres, sablé puis repeint la totalité des éléments constitutifs et décoratifs du monument, élagué la végétation devenue luxuriante.

Nous avons aussi transformé le revêtement du sol, rendant le site plus adapté aux personnes à mobilité réduite (tout en respectant la topographie naturelle des lieux) et élargi la zone dédiée au public participant aux cérémonies du souvenir.

Soulignons enfin que depuis les plans jusqu'aux travaux d'électricité, de sablage et la gestion des espaces, les employés communaux ont contribué à cette réhabilitation patrimoniale, assurée

par des entreprises spécialisées.

En résumé, nous avons voulu redonner sa dignité et son caractère sacré au monument aux morts de Montarnaud, permettant à toutes et tous de perpétuer le souvenir de nos héros.



Remise des Trophées de la Ville

Des montarnéens à l'honneur à l'international, national et départemental

Comme chaque année, la commune récompense les personnes ou associations, qui par leur comportement, leur action ou leurs performances permettent à Montarnaud d'être reconnue comme une cité dynamique et pleine de ressources.

Et pour la première fois cette année, la cérémonie a eu lieu à la salle des fêtes, en raison du très grand nombre de lauréats. Une mention toute particulière pour notre Championne du Monde de boxe amateur et l'équipe de Football, championne de l'Hérault...

Multiboxe Montarnaud K1

Laurie SICA, Championne du monde amateur WFC - 54 Kg - 2018.

Les Écuries de Malou

CHAMPIONNES DE FRANCE - 2018 :

Jade FERLUS, championne de France Saut d'Obstacles Poney 2018, catégorie Poney 2 Cadet et moins, en équipe ; vice championne en individuel de championnat de France des As benjamin à Tours.

Eva PARASCANDOLA, championne de France Saut d'Obstacles Poney 2018 - Catégorie poney 2 cadet et moins, en équipe ; 5^e en individuel du Championnat de France Poney Élite à Lamotte-Beuvron.

Maria FOUSSADIER, championne de France Saut d'Obstacles Poney 2018 - Catégorie Poney 2 Cadet et moins, en équipe.

Clémence CHOPPIN, championne de France Saut d'obstacles Poney 2018 - Catégorie Poney 2 Cadet et moins, en équipe ; 4^e en individuel du critérium de France poney élite à Lamotte-Beuvron.

A.S.M.PV Football Club

Nicolas ANDRIEUX et José PLAZA, Champions de l'Hérault, Départemental 1, 2018 - Équipe sénior 1 et ses entraîneurs.

Anthony ARAUJO et François GONZALES, Accession en départemental 2, 2018 - Équipe sénior 2 et ses entraîneurs.

Badminton Club Montarnaud

Laurent TARDIVON et Patrick LAVIER, vainqueurs du Championnat de France en double vétérans des F.N.S.M.R 2018.

Tir sur silhouette métallique

Jérôme Labatut, vice champion de France 2018 de tir sur silhouettes métal-

liques Unlimited. Qualifié pour participer à la sélection nationale pour l'équipe de France 2019.

Club de Taekwondo de Montarnaud

Quentin REINER, médaillé de bronze à la Coupe de France à Lyon - 2018 ; médaillé d'argent Vice Champion de l'Open International de Toulouse ; médaillé de bronze Coupe Régionale qualificative pour la Coupe de France, médaille d'or Interclubs de Pâques de Perpignan, médaillé de bronze à la Coupe de Léguevin et médaillé d'argent à l'Open de l'Aveyron, à Rodez.

FÉLICITATIONS ÉGALEMENT À :

Rayane MOUFID, médaillé d'or en technique et combat à la coupe de Léguevin, médaillé d'or à l'interclub de Pâques de Perpignan et médaillé d'argent à l'Open de l'Aveyron à Rodez 2018

Florian FICARA, médaillé d'or à l'interclub de Pâques de Perpignan 2018

Shîmaa MEHADJEBI, médaillée d'or en technique et d'argent en combat à la coupe de Léguevin, médaillée d'or à l'interclub de Pâques de Perpignan et médaillée d'or à l'Open de l'Aveyron à Rodez 2018

Raphael FABRE-GASNIER, médaillé d'argent en technique et de bronze en combat à la coupe de Léguevin, médaillé d'or à l'interclub de Pâques de Perpignan et médaillé d'argent à l'Open de l'Aveyron à Rodez 2018

Malak MOUFID, médaillé de bronze à l'interclub de Pâques de Perpignan 2018

Marianne VANDE-VOORDE, médaillée d'or à l'interclub de Pâques de Perpignan 2018

Maroussia COURT, médaillée d'argent à l'interclub de Pâques de Perpignan 2018

Enzo MONGIAT, médaillé d'or à l'interclub de Pâques de Perpignan 2018



L'association Formplus GV

M. le Président, **Patrice LABAYE**, ainsi que ses 124 adhérents (âgés de 2 ans et demi à 91 ans), 1^{er} club de l'Hérault récompensé par le « Label Qualité Club », délivré par la Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire - 2018.

Tennis club de Montarnaud

ACCESSION EN 2^e SÉRIE DU DISTRICT :

Paul MICHEL, Nicolas CARRIERE, Lucas CELIER, David DESPRES, Valentin FOLOPE et Robin DEJEAN.

Restaurant RJ Pizzas

Romane TERUEL & Jérémy MATHIOT, Créateurs d'Entreprise 2018.

Service Civique Montarnéen

Vincent GANIVENQ et Emmanuelle LAFFONT, Prix régional du Service Civique récompensé par les institutions (Préfecture, D.R.A.C, D.R.J.S.C.S).

Le Foyer Rural de Montarnaud

Alexandra FOUQUET et Eléonore FOUQUET, sélectionnées pour participer à la Coupe d'Europe de Twirling bâton à Dublin, Irlande 2018.

« Les Journées du Patrimoine »

Le Moyen Age à l'honneur

Les Journées Européennes du Patrimoine sont des manifestations nationales annuelles, instaurées actuellement par plus d'une cinquantaine de pays, sur le modèle des « Journées Portes Ouvertes des monuments historiques » créées en 1984 par le ministère de la Culture français. Ces manifestations locales dont les dates s'étalent de fin août à début novembre, permettent au public de découvrir de nombreux édifices et autres lieux qui ne sont souvent qu'exceptionnellement ouverts au public, ou de musées dont l'accès devient alors gratuit ou à prix réduit. La Municipalité de Montarnaud s'est jointe à cette initiative dès 2007.

Depuis le lancement de cette initiative sur notre commune, diverses manifestations ont été organisées afin de permettre aux habitants de (re)-découvrir le patrimoine historique montarnéen : on se souviendra d'une journée costumée à laquelle de nombreux montarnéens ont participé en 2008, avec la célébration d'un mariage à l'ancienne en habits d'époque, ou encore un match de tambourin d'antan, l'année suivante. Des expositions de photos anciennes ainsi que la réalisation d'un très touchant film documentaire sur la mémoire de nos anciens par Virginie Kersaudy & Elvire Pujolar, ont permis de rendre hommage à nos aînés, et ainsi se remémorer un passé pas si éloigné. Ce film, « Quand Témoignent les Anciens », sera d'ailleurs à nouveau projeté lors des

Journées du Patrimoine 2019.

La municipalité tente de faire de cet événement important une occasion de partage et transmission, à vivre avec toute la famille et en lien avec l'évolution de notre commune ; des animations comme des jeux de pistes, des balades théâtralisées, des concerts et même du 'play-back théâtre', par la compagnie locale Étincelle, sur le thème des nouveaux arrivants en 2014, ont été proposées.

En 2016, le château de Montarnaud a été inscrit aux Monuments Historiques ; ce fut une bonne opportunité de le faire découvrir, notamment en y organisant une journée Médiévale. Le grand succès de cette manifestation nous a encouragés à reconduire l'événement et en faire un thème majeur et un événement en soi ; la Journée du Patrimoine est devenue « Les Médiévales de Montarnaud », avec tournoi de chevalerie, troubadours et repas médiéval. Nous pouvons d'ores et déjà annoncer que l'événement sera dans le programme culturel de 2019.



Les Médiévales 2018

« Ce dimanche 16 septembre, il n'était pas surprenant de croiser dans les rues menant au château, chevaliers, saltimbanques et danseuses.

Pour la 2^e édition des « Médiévales de Montarnaud », c'est tout le village qui s'est mis à l'heure du Moyen Âge.

Chevaliers et troubadours ont participé à la reconstitution d'un univers féodal dans la cour du château ; les spectateurs ont ainsi assisté à des démonstrations de combats et des joutes sur un cheval de bois. Ces animations se sont poursuivies jusqu'au soir.

Parmi les rendez-vous marquants de la journée, le repas médiéval, a été préparé et servi par « les Festivités Montarnéennes », qui ont montré une fois encore tout leur savoir faire pour régaler les 150 participants à ce bon repas. Ce repas a été animé en musique par la compagnie de troubadours « Aragorn ».

Ce fut une journée réussie, où l'on s'est cru l'espace d'un instant, revenu au Moyen Âge devant damoiselles, troubadours et chevaliers parés de leurs plus beaux habits. Un grand merci à notre châtelaine, Mme Brenda Donn-Byrne, qui nous a ouvert ses portes pour la réalisation de cette manifestation ; un grand merci aussi pour la qualité de leur prestation à l'École Chevaleresque de Montpellier, à la compagnie « Aragorn » de Nîmes, et aux Festivités Montarnéennes. Mais surtout merci aux Montarnéens pour leur chaleureuse présence qui nous encourage à continuer cette aventure. »

Emmanuelle CABROL

Une magicienne des mots à Montarnaud

Un grand merci de l'Echo pour consacrer ce moment à exposer aux Montarnéen-ne-s un peu de ta passion : communiquer aux autres, enfants et adultes, l'envie de lire et le plaisir de créer soi-même textes et poèmes. Se consacrer à l'écriture et nous accompagner vers cet exercice est suffisamment rare pour justifier notre curiosité.



Que voudrais-tu dire à nos lecteurs, pour faire mieux connaissance ?

Me présenter tout d'abord : je suis originaire du sud Aveyron, j'ai quatre enfants qui ont été les premiers auditeurs de mes histoires et je suis passionnée par tout ce qui a trait à l'écriture. J'ai fondé l'association l'Écrit-Tôt pour transmettre mon plaisir d'écrire, ce que je fais dans les écoles, collèges, lycées, médiathèques, et à l'IRTS de Montpellier.

Quand es-tu arrivée à Montarnaud ? Et comment as-tu choisi ce petit village ?

Il y a vingt-cinq ans. Avec mon mari nous cherchions un terrain près d'un ruisseau pour que nos enfants puissent s'y amuser. Or il y en avait un qui n'attirait pas les acheteurs parce qu'il était au bord de la Mosson. L'idée de vivre dans un village avec un aussi beau château nous a plu, à l'époque, on pouvait encore le voir de chez nous.

A quel âge as-tu commencé à écrire ? Quel a été le déclic ?

Après plusieurs années en Tunisie, je suis entrée en France en CE2 et j'étais alors en échec scolaire, je faisais des fautes d'orthographe à chaque mot, j'étais fâchée avec le calcul et la méthode globale. En plus j'avais du mal à bien tenir mon stylo, je n'osais pas prendre la parole en classe, bref, j'étais une élève timide et en difficulté. C'est alors que la maîtresse a eu l'idée de créer une boîte à écriture dans laquelle on pouvait glisser anonymement poèmes et histoires. Là, ça a été la découverte... J'ai compris qu'écrire c'est dire, sans être obligé de prendre la parole en public.

Comment nommerais-tu ton métier ?

Toutes les expressions me conviennent, il m'arrive de mettre un « e » à auteur

ou de ne pas le faire. Certains mots féminisés sonnent mal à mes oreilles comme « écrivaine » par exemple, parce que j'entends trop le mot « vaine ». J'aime bien le terme de romancière ou d'artisan de l'écriture, plus large, car j'aime écrire pour tous les âges.

À quels ouvrages collabores-tu ?

Au départ j'ai commencé dans la presse jeunesse : Toupie, Picoti, Toboggan, J'apprends à lire, Wakou, Histoires pour les petits, Pomme d'Api, Maxilien, Bouton d'Or, Kolala, etc. Et cela reste le gros de mon travail d'écriture : j'ai des scénarios réguliers, environ deux à trois par mois. J'écris aussi des livres. Des récits « poche » aux Éditions Milan, des albums ou des livres puzzle chez Auzou... Enfin, les éditions Bayard Média font appel à moi de temps en temps pour des publicités à destination des enfants, des brochures pédiatriques telles que la série des « Mikalou » éditée en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé Occitanie, des kits pédagogiques, etc. J'ai fait par exemple une petite brochure en BD pour les Virades de l'espoir (Vaincre la mucoviscidose). Et occasionnellement je suis rédactrice web pour des sites internet (mpedia.fr par exemple).

Comment concrètement l'éditeur intervient-il ? Qui est le demandeur ?

Au départ, ne connaissant personne dans le milieu du livre, j'ai proposé spontanément mes textes à des éditeurs. C'est souvent ainsi que cela se passe : on cible un éditeur précis, on lui envoie son texte, il passe en comité de lecture, environ trois à six mois plus tard on a une réponse, positive ou négative. Je procède encore souvent comme cela. Cela peut aussi se passer dans l'autre sens : l'éditeur a un projet sur lequel il désire me faire travailler ou alors il envoie un mail groupé à plusieurs écrivains en expliquant ce qu'il cherche

et... Que le meilleur gagne !

Comment est déterminée la rémunération par les éditeurs ?

Les éditeurs ont souvent des barèmes précis, notamment pour les magazines où l'on est payé au nombre de pages et au forfait. On essaie de négocier, sauf que c'est un peu le pot de terre contre le pot de fer. Pour un livre on reçoit un « à valoir » complété ensuite par les droits d'auteur. Après, plus un auteur est connu, plus il a de facilités à négocier... J.K. Rowling est ainsi devenue plus riche que la reine d'Angleterre ! Récemment nous avons fait circuler une pétition pour rappeler que sans auteurs il n'y aurait pas de livres. Car les nouvelles réformes fragilisent les écrivains qui ne bénéficient pas d'un statut d'intermittents de l'écriture et n'ont pas le droit de cotiser pour le chômage. Si être écrivain est une passion c'est aussi un métier.

Comment est synchronisée l'illustration, si importante pour les enfants ?

La plupart du temps l'éditeur fait appel à un illustrateur dont le style correspond bien au texte. En écrivant, je dois avoir en tête les illustrations possibles, surtout en magazine où il y a un découpage précis de l'histoire : à chaque page va correspondre une illustration. Il m'est arrivé une fois de changer un de mes récits car il y avait une erreur dans le dessin de l'illustrateur, qui ne correspondait plus au texte. De même, pour les scénarios de Pikou, il m'est arrivé de créer un scénario à partir de dessins. Mais cela reste rare.

Pourquoi avoir choisi ce public (les enfants) en priorité ? Aimais-tu les livres ou préférerais-tu regarder la télé ? Avais-tu d'autres loisirs préférés ?

J'ai toujours rêvé d'écrire pour les enfants. D'abord parce que j'ai eu du mal à passer

aux livres « sans » image, et aussi parce que j'ai adoré lire des albums ou inventer des histoires le soir à mes enfants. C'est pour les faire manger que j'ai imaginé « l'ogre aux pieds nus », un ogre se nourrissant exclusivement de jus de chaussettes. J'écris les histoires que j'aurais aimé lire et que j'aime raconter. Enfant, lorsque j'ai commencé à bien savoir lire, je n'ai plus arrêté... Notre maison croulait sous les bouquins. On n'avait pas la télé ; j'écoutais le théâtre à la radio, je faisais beaucoup de vélo, de patins à roulettes, je grimpais aux arbres, je fabriquais des cabanes, je me baignais dans les rivières... Et j'écrivais et dessinais énormément.

Crées-tu des livres, des personnages, des histoires destinées plus spécifiquement aux garçons et aux filles ? Tes textes sont-ils sexués ?

Lorsque j'ai commencé à être éditée il y a vingt ans, on me demandait parfois de choisir un héros garçon sous prétexte que les filles s'identifient plus facilement aux garçons que l'inverse. En fait j'aime bien les héroïnes filles parce que j'ai adoré Fifi Brindacier et Fantômette ! Comme j'écris souvent pour les tout-petits, mes héros sont quelquefois des animaux qui peuvent être fille ou garçon ; dans « La fille de la sixième K » et « La grosse colère d'Esther », l'héroïne est une fille, mais l'histoire s'adresse à tous, filles ou garçons, et j'aime bien qu'il en soit ainsi. De même, dans Pikou ou dans Mikalou, j'essaie de varier les rôles des parents, de ne pas les cantonner à des rôles traditionnels.

Accepterais-tu de détailler ce qu'il faut bien appeler ton œuvre ?

Œuvre, c'est un grand mot ! J'ai surtout écrit pour les magazines, et là il est difficile de tout détailler car à ce jour j'ai écrit environ 500 scénarios pour tout-petits et plus d'une centaine de grands récits.

Concernant mes livres, les éditions Milan ont publié : Comment cuisiner un cochon, Le prince des grenouilles, Quel cadeau pour maman, La fille de la sixième K, Mon voisin est un monstre, Mafalou a une faim de loup, Hänsel et Gretel (adaptation), et les éditions Philippe Au-zou : Sidonie cherche son petit frère, La grosse colère d'Esther, Le voyage de Tim Ouisititi, Les animaux sous la neige, La promenade de Martin (à paraître) ainsi que plusieurs récits parus dans des livres collectifs.



Comment faire pour acquérir ce que tu produis ?

Pour les magazines le mieux est d'aller chez le marchand de journaux, celui de Montarnaud par exemple ! Et pour les livres on peut les trouver (ou les commander) dans la plupart des librairies : Sauramps, Nemo, Gibert, Fnac, Amazone...

Es-tu tentée par l'écriture orientée vers un public adulte ?

Oh oui, quand j'écris, je « m'adresse à », et j'aime m'adresser à tout le monde ! J'ai déjà écrit un livre de nouvelles, un recueil de poèmes, une pièce de théâtre... Et là je viens de terminer un livre (Le silence des murs) actuellement en phase de relecture et de correction, que je me suis vraiment régalée à écrire depuis deux ans. Maintenant le plus dur reste à faire : trouver un éditeur !

Quelle est la mission de l'association « l'Écrit-Tôt » dont tu es présidente ?

J'ai fondé cette association pour transmettre ma passion de l'écriture et le savoir-faire acquis au fil de ma pratique. Et aussi et surtout s'amuser ensemble à écrire... Le jeu permet souvent de se décomplexer face à l'écriture en apprenant le lâcher prise et la sincérité.

Tu intervies dans les écoles maternelles et élémentaires ; peux-tu nous raconter, concrètement comment se déroule une séance ?

Soit j'ai toute liberté soit les enseignant-e-s ont choisi un thème : le cirque, les animaux, etc. J'invite les enfants à chercher quelle histoire ils souhaitent raconter, quel sera le nœud de leur histoire, le « couac » à résoudre. On décide des personnages, de l'environnement, on travaille les dialogues, la narration, la description. On joue à chercher des synonymes, on s'entraîne à dessiner les personnages sur des ardoises... Et bien sûr, comme on est en démocratie, on vote systématiquement

pour tout : du nom des personnages au moindre rebondissement... Et il y a souvent un enfant à consoler qui ne comprend pas que son idée n'ait pas été choisie ! En général en six à huit séances on peut déjà écrire une belle histoire, bien construite. C'est un exercice que je fais souvent et les enfants participent à fond ! Ils adorent faire preuve d'imagination.

Penses-tu qu'il est plus facile de commencer à écrire de façon collective : est-ce plus motivant ou au contraire, source de difficultés supplémentaires ? L'écriture est-elle un exercice toujours solitaire ?

C'est très variable. Personnellement, j'apprécie les deux. Le gros de mon travail d'écriture se fait dans la solitude, mais se retrouver à plusieurs pour écrire, dans la joie et la convivialité, c'est très agréable aussi. Pour les personnes qui ont envie d'écrire et ont du mal à s'y mettre, un atelier est idéal pour se motiver, être encouragé. En revanche, cela implique d'accepter le regard des autres sur ses écrits. Comme l'ambiance est très décontractée, la lecture des textes se passe toujours bien, c'est même un moment de partage très riche, une source d'enseignement et d'inspiration extraordinaire.

As-tu des projets pour 2019 ?

Oui, finaliser les corrections de mon livre, lui trouver un éditeur, écrire d'autres histoires, d'autres poèmes... Et mener à bien un livre pratique sur l'animation d'ateliers d'écriture.

Emmanuelle CABROL

Pour l'association l'Écrit-tôt,

<http://www.lecritot.free.fr>

Pour mes activités personnelles,

<http://www.emmanuellecabrol.fr>

On peut aussi visiter le site :

<http://www.occitanie livre.fr/annuaire/cabrol-emmanuelle>

Energy'Zen

Prendre soin de soi, et de sa santé

L'association « Energy'Zen » est née de la rencontre de trois femmes passionnées et animées par une envie forte de transmettre leurs connaissances et de partager. Camille et Hélène sont éducatrices sportives et certifiées selon la méthode du Dr de Gasquet (abdominaux et périnée), Valérie Valette est thérapeute en médecine traditionnelle chinoise. Chacune exerçant à Montarnaud, la rencontre était évidente !

« Nous partageons la même intention et une conception commune dans la manière dont nous accompagnons les personnes à prendre soin d'elles-mêmes de manière préventive, ou curative. Nous sommes attachées au respect du rythme de chacun, à la prise en compte de la personne dans sa totalité et dans son unicité, au respect de l'environnement. Nous nous sommes rendues compte que nous

pouvions, chacune avec nos pratiques et ces valeurs, proposer des activités combinées et qui s'enrichissaient mutuellement pour offrir aux personnes des ateliers variés, inventifs et différents ! »

Pour prendre soin de soi, et de sa santé, l'association propose de nombreuses activités physiques : de la Gymnastique Posturale issue de plusieurs techniques : pilates, abdo et yoga, de la Marche Nordique, du yoga running.

Valérie et Camille proposent également des ateliers ou « Matinées bien-être » le samedi matin où, en co-animation, durant 2h30, elles alternent des exercices de pilates, yoga, gym posturale et des exercices de relaxation, d'acupression selon la médecine traditionnelle chinoise, d'automassage inspirées du Do In et du Qi Gong. Lors de ces ateliers, les participants peuvent également profiter



de conseils en phytothérapie et en aromathérapie autour de 2 tisanes reconfortantes et de saison.

« Nous souhaitons proposer des moments de détente mais aussi et surtout de prise de conscience. Nous travaillons pour que chaque personne qui pratique nos activités puisse acquérir respiration, gestes et postures en conscience, et des connaissances simples pour améliorer, prévenir et soigner les bobos du quotidien ! »

Les cours et ateliers ont lieu au 40 Mail Georges Sand.

Association « Energy'Zen »

Camille Videlo, 06 23 80 02 50

Hélène, 06 82 39 68 14

Valérie Valette, 06 30 41 87 15

MHBC

10 années de passion

Le « Montarnaud Handball Club » a été créé en 2008 par quelques passionnés, et quel parcours depuis ce point de départ de l'aventure.



Fort de ses 180 licenciés, le club au travers de ses dirigeants bénévoles, œuvre au quotidien pour que les valeurs de respect, solidarité, engagement, exigence et convivialité soient portées haut et fort.

Le MHBC est un club ouvert aux garçons et aux filles de tous les âges. Pour la saison 2018-2019 le club comporte 9 collectifs :

8 collectifs jeunes : - de 7 ans (mixtes) / - de 9 ans (mixtes) / - de 11 ans (mixtes) / - de 13 ans Garçons / - de 15 ans Filles / - de 15 ans Garçons / - de 18 ans Garçons

1 collectif adultes : Seniors Garçons

Cette saison passée, le MHBC a intégré l'entente HBF, permettant à certaines de nos filles de jouer en -17 Occitanie, et a



créé son équipe senior garçons forte des jeunes qui étaient à l'origine du club.

En 10 ans ce n'est pas moins de 5 titres glanés sur les parquets de la région, 4 coupes de l'Hérault et un titre de champion.

Enfin, n'oublions pas que nous sommes une association. Notre rôle social et humain à travers les différentes manifestations que nous organisons, est essentiel pour la vie de notre club et de notre village.

Envie de vous investir pour vos enfants? L'association vous propose d'adhérer en participant à la hauteur de vos possibilités.

Association « MHBC »

06 70 47 06 05

email : 6134079@ffhandball.net

http://mhbc-club.clubeo.com/

www.facebook.com/HBC34570/



Garrigue Gourmande

À la découverte de notre patrimoine vert !

Depuis 13 ans, une poignée de personnes amoureuses de la garrigue constitue cette petite association écologique, maintenant sur Montarnaud, pour vous faire découvrir les plantes sauvages comestibles de la région lors de balades gourmandes avec petite dégustation et échanges de recettes ou remèdes.

Les bijoux visuels, gustatifs, médicinaux et culturels que nous offre la garrigue n'auront de cesse de nous émerveiller.

Capitelles, moulins, dolmens et autres constructions façonnées par l'homme, son savoir-faire et ses métiers ancestraux, son environnement naturel, sont en voie de disparition.

Un monde meilleur ne peut être bâti que sur la connaissance du passé. Préservons la nature à qui nous devons tellement et profitons encore longtemps de ses bienfaits.

Nous organisons généralement deux balades dans l'année et nous intervenons lors de manifestations naturalistes, animations pour enfants, exposition de plantes comestibles.

Un projet à venir serait la création d'un sentier botanique et sa mise en valeur sur Montarnaud. Toute âme volontaire



sera la bienvenue. Notre association ne dispose pas de listes de membres et de cotisations. Elle est financée par les recettes des balades, les animations payantes et l'éventuelle subvention de la municipalité.

Une bonne partie de notre travail se fait sur le site internet. Sa portée a dépassé les frontières nationales, nous comptons près de 1 000 visites par jour et quelques 300 personnes enregistrées.

Descriptions de plantes, recettes de cuisine, petit patrimoine, balades, ... tout est à retrouver sur le site.

Jean-Claude Soin

« Garrigue Gourmande »

04 67 75 88 03

contact@garrigue-gourmande.fr

www.garrigue-gourmande.fr

Piano à Cœur

De l'initiation au perfectionnement pour enfants et adultes

« Piano à Cœur » est une association culturelle, spécialisée dans l'enseignement du piano, ouverte à tous, de l'initiation au perfectionnement pour enfants et adultes avec comme professeure, Karine Szkolnik, diplômée de piano et musique de chambre au conservatoire et professeure et accompagnatrice en école de musique depuis 1996.

L'association, aujourd'hui constituée de 32 adhérents, dont 24 enfants et 8 adultes



a pour but le développement local d'une culture musicale avec un enseignement spécialisé du piano et de la formation musicale.

L'objectif est d'apprendre le piano en toute sérénité, avec une approche pédagogique adaptée à tout un chacun et de découvrir l'épanouissement, la confiance en soi grâce à la pratique musicale. La pédagogie est proposée sous forme de cours pendant l'année scolaire ou stages durant les vacances.

L'union des adhérents (élèves, adultes et parents d'élèves) permet, avec leur participation, la réalisation de projets culturels avec la volonté de partager les mêmes idées et passions :

- Un concert de fin d'année des élèves, en plein air est organisé chaque mois de juin. Pour 2019, ce sera le 22 juin à Aumelas.

- Accès à des concerts (symphoniques, récitals, spectacles), comme au Corum, avec tarifs préférentiels pour associations culturelles, pour faire découvrir l'orchestre aux jeunes musiciens.

L'organisation des transports se fait habituellement avec des parents d'élèves.

- Des loisirs, sorties à des musées avec comme sujet la musique (projets en cours). En 2019, une nouvelle sortie au musée du piano de Limoux sera organisée par l'association avec une escale au château de Carcassonne.

Pour tous renseignements :

Karine Szkolnik

« Piano à Cœur »

06 64 74 80 30

assopianoacoeur@gmail.com

www.piano-a-coeur.com

Les 63 associations Montarnéennes

34 Attelage : 04 67 55 55 08
 AFET - Equitation de Travail : 06 77 23 00 74
 Anciens Combattants : 04 67 55 57 99
 Aïkido Club de Montarnaud : 06 81 19 62 57
 ANACR : 04 67 55 49 54
 Art'nSports : 06 64 62 09 37
 Ayurveda Shakti : 06 66 00 69 39
 Badminton Club : 06 38 90 00 08
 Caval'Adventure : 06 19 27 47 45 / 06 81 22 42 29
 Cavaliers du Mas les Mûriers : 07 81 55 91 59
 Chasse Nature Loisirs : 06 77 26 26 09
 Club Taurin : 06 61 25 82 72
 Diane Montarnéenne : 04 67 55 40 47
 Dong Shu : 06 26 71 14 84
 Ecole de Cirque : 06 07 76 34 03
 Ecole de Musique : 04 67 67 87 68
 Elles'M : 06 26 20 34 82
 Energy Zen : 06 30 41 87 15
 Environnement Montarnéen : 04 67 55 41 39
 Espoir pour un Enfant : 06 61 71 33 27
 Etincelle : 04 67 55 51 80

FCPE : 04 99 62 31 70
 Football - ASMPVM : 04 67 84 43 03
 Formplus-gv : 06 10 97 64 80
 Festivités Montarnéennes : 04 67 55 53 99
 Foyer Rural : 06 19 22 20 33 / 06 83 44 45 78
 Handball - MHBC : 06 70 47 06 05
 Garrigue Gourmande : 04 67 75 88 03
 Inter Lignes - Biographies : 06 65 72 72 32
 La Boule Montarnéenne : 06 33 85 14 52
 Le Cercle des Lotus : 06 07 57 33 21
 L'écrit-tôt : 06 31 97 70 21
 Le Fil d'Ariane : 06 52 98 10 48
 Les Bergers du Pic : 06 76 40 91 04
 Les Jardins de Tellus : 06 17 96 43 37
 Les Productions Souples : 06 60 99 54 75
 Les Restos du Cœur : 06 88 34 28 43 / 04 67 55 98 46
 M'Danse : 06 13 23 77 76 / 06 98 33 15 06
 MONARC : 04 67 92 81 34
 Mitoa : 06 17 96 43 37
 Montarnaud Créatif : 04 67 55 55 38 / 06 77 16 67 20
 Montarnaud Pluriels : 07 62 45 99 30

Montarnaud, votre halte vers Compostelle : 09 62 07 06 99
 Montarnissimo : 04 67 55 56 67
 Multibox Montarnaud : 06 26 29 02 88
 Nicolas et Sylvain : 06 01 40 80 49
 Pep's Up : 06 23 80 02 50
 Piano à Cœur : 06 64 74 80 30
 Protection et sécurité de l'environnement,
 Quartier Nord Montarnéen : 04 67 55 42 40
 Protégeons la Nature : 06 66 00 69 39
 Rallye - Sport - Découverte : 06 11 55 10 45
 Rando Montarnaud : 06 76 16 76 06
 Rock'Xygène : 06 27 70 09 53
 Source Vive : 04 67 55 45 80
 Syndicat de Chasse : 06 10 57 58 92
 Taekwondo Cœur d'Hérault : 06 03 28 50 63
 Tambourin Club : 06 11 92 05 04
 Tennis Club de Montarnaud : 06 73 50 23 60
 Tika Escalade : 06 20 43 02 72
 Twirling : 06 83 44 45 78
 Vies Sacrées : 06 34 16 51 10
 Zoom Photo Club : 06 76 65 67 47

Parrainage civil et PACS

En 2018, cinq parrainages civils ont été célébrés par Monsieur le Maire de Montarnaud. Il semble bon de rappeler les origines et l'existence légale du parrainage civil.

Le parrainage civil appelé à l'origine « baptême civil » ou baptême républicain trouve sa source dans la tradition chrétienne même s'il est né au lendemain de la Révolution française.

Il consiste à accueillir et reconnaître une personne, généralement un enfant, dans une communauté universelle, parce que laïque, donc indépendante de toute religion ou politique. Il répond au désir des parents de soumettre l'enfant aux valeurs laïques, civiles et républicaines. C'est une promesse de première importance qui ne se fait pas à la légère car elle concerne l'avenir, le devenir et la réussite de la vie de l'enfant qui pourra notamment choisir plus tard par lui-même, sa religion ou son absence de religion.

L'acte du parrainage civil trouve également son fondement et sa raison d'être dans les valeurs d'humanité ; l'amitié, la confiance entre les parents, la marraine et le parrain, l'amour de l'enfant et l'abnégation dont doivent faire preuve ces derniers envers lui.

Bien sur cet acte n'a aucune portée juridique ; la marraine et le parrain ne sont tenus à aucune obligation légale susceptible d'être sanctionnée en cas de manquement à leur promesse.

Au cours de cette cérémonie très attachante, une attestation de Parrainage civil est délivrée aux parents et au parrain et la marraine et le baptême est inscrit sur le livre des baptêmes civils détenu en Mairie.



Parainages/Baptêmes Civils

Enzo BOU	26/05/18
Lisa LEOUFFRE	16/06/18
Magniola CNUDDÉ	16/06/18
Lucie HEMAIN	29/09/18
Clément HEMAIN	29/09/18

PACS

Yann BARBE & Vanessa BOUTONNET	14/03/18
David OCHOA & Angélique LE ROY	19/03/18
Sylvain PACHON & Audrey VERBEKE	18/05/18
Pierre MESTRES & Célia BOGARD	08/06/18
Mathieu VAUTROT & Virginie PRADO	29/06/18
Maxime RICARD & Anaïs RABIER	06/07/18
Fabienne DANIEL & Eric CORBEAU	07/07/18
Bernard NOUGUIER & Anne-Marie VASSALLO	27/07/18
Julie MATON & Sébastien MERAH	21/09/18
Joseph AMANS & Pauline MALIÉ	31/10/18
Paul DE PARZIA & Sonia DEBLONDE	31/10/18
Florent MARIE & Natacha SALLES	21/11/18
Vincent SIREROL & Alexia CHAULET	21/11/18

État civil

Naissances

Naé Emmy Lilou CHRISTIN HEM	12/01/18	Manel DERRADJ	24/06/18
Ilyes DIAB	12/01/18	Roxane Charlie Chems DE BUCK	28/06/18
Alana Lucie ROCA	14/01/18	Eden Maxime Sauveur Philippe FRAMBOURT	02/07/18
Olyne Muriel PAREJA	16/01/18	Alana UNG	12/07/18
Clément Sébastien Francis CARON	19/01/18	Ismaël BAJI	17/07/18
Paul Nicolas Daniel BARTHELEMY	24/01/18	Sofia BEN ABOU	22/07/18
Aylan KACHCHA	24/01/18	Mélyah Elizabeth Patricia LE BÉGUEC	22/07/18
Fehd BOUANANI	02/02/18	Sahinder Idilsu CIKAN	03/08/18
Myla Cassandra Michelle BARBE	22/02/18	Candice Estelle Caroline LANGLADE	16/08/18
Théo Charles Paul MARTIN TARTAS	05/03/18	Ibrahim SALEM	22/08/18
Kayil Mohamed-Ali HADJ-ARAB	13/03/18	Ina WAN WING SUM AUBRY	23/08/18
Lenny Laurent Matthieu PEREIRA	13/03/18	Paola NOBRE	29/08/18
Sacha TORRES	13/03/18	Elya FRICKER	30/08/18
Elise Rose LEROY	19/03/18	Tim Rémy RICARD	31/08/18
Aaron Luis Ange FAVIER	21/03/18	Gabriel Bernard Sylvain RANC TALIERCIO	21/09/18
Leny Christophe FABRE	22/03/18	Jade NOUJEBOUR	25/09/18
Wahel Mohamed RAHALI	24/03/18	Keylia Stacy TOURBIER ROCHETTE	28/09/18
Abdelaziz AZYZ	03/04/18	Sonny Wyatt Doumé BOU	02/10/18
Léana Emma Léa FLORES	05/04/18	Livio Paul Fernand FALZON	02/10/18
Marwane AIT OUNOGOUD	10/04/18	Paloma Hélène Madeleine EGOROFF FERREIRA	11/10/18
Lise Catherine Hélène LAUR	12/04/18	Levon Miro AYDOGDU	19/10/18
Hidaya Fatima EL ANBAR	20/04/18	Elena LEFEBVRE	24/10/18
Antonin Marie Sébastien HADERER	02/05/18	Joseph Eloi Marie RIXTE	28/10/18
Mahé Brice Nathan LAVIT	11/05/18	Alexandre Georges Pascal MARTINACHE LHUILLERY	03/11/18
Siloé Ruby HOFFMANN	17/05/18	Emma Zoé BARRIAL	04/11/18
Yani MARTIN-DUPONT	06/06/18	Luna Virginie Valentina Mathilde Alexandra SIREROL	09/11/18
Théa FOUMAS	07/06/18	Mathis PIMENTA DO REGO	17/11/18
Ézio Francis Gérard MARROSO	07/06/18	Hugo PHILIPPE	18/11/18
Évélia Manon Madeleine ALMANZA	09/06/18	Marouane BENKACEM	29/11/18
Inaya Kamila FEKROUNI	10/06/18		

Mariages

Virgil GEOFFROY & Sylvie GENNESON	10/02/18	Lionel CARCANADE & Audrey KINT	23/06/18
Nicolas EDOUARD & Céline BRUNELLO	28/04/18	Alexandre SALVI & Eléonore COURT	23/06/18
Brice LABEDAN & Jordane COTTET-BOUYSSIÈRES	26/05/18	Hakim SERRI & Turquia NOUREDDINE	07/07/18
Jérémy STARON & Sabrina RETY	09/06/18	Emmanuel GARCIA & Carlu-Francescu MENOZZI	21/07/18
Jérémy BARRIOS & Magnolia CNUDDÉ	16/06/18	Jonathan BLANCHARD & Amélie LETIZIA	04/08/18
Guillaume LEOUFFRE & Nathalie ARCHIMBAUD	16/06/18	Jérôme COMBARNOUS & Marlène ESCRIVA	11/08/18
Hugo GALTIER & Sophie COLOMBIER	21/06/18	Tanguy VAN DER PUTTEN & Amandine HACOUT	15/09/18

Décès

Léonel Augusto RAMOS	30/12/17	Josette Gabrielle VICENTE	10/07/18
Jean-Pierre Antoine GUYOT	01/01/18	Christel Renée Jacqueline DURAND	22/07/18
Jeanne Célestine REILHAN	04/01/18	Joseph Louis BAIZAN	24/07/18
Aziz AZYZ	14/01/18	Maurice Marcel CRUZELLAS	23/08/18
Marguerite Paule MATHEU <i>veuve</i> CODINA	16/01/18	Annie Jeanne Antoinette BOIRAL <i>épouse</i> ESCURET	31/08/18
Arlette Elise Paulette JONQUET <i>veuve</i> DIAZ	19/02/18	Jacques MABILY	07/09/18
Françoise Augustine Hélène DURAND <i>épouse</i> JULLIAN	05/03/18	Jeannine Maria Melania JANSSENS <i>veuve</i> VANDENBROECK	25/09/18
Ernest Louis Philippe BOURRELY	12/03/18	Bernadette Marie-Paule LAVIER	17/10/18
Daniël PORTET	14/03/18	Albert Enthyme PICARD	21/10/18
Julien Louis COLLET	07/04/18	Pascal Jean LORENZO	23/10/18
Thierry Christian PONTIER	01/05/18	Vincent FORNIELES	08/11/18
Nadine Raymonde GOULIN <i>épouse</i> MARC	31/05/18	Barthélémy GÉLY	22/11/18
Josiane Vincente Josée CASTELLO	10/06/18	Joaquin FLORES	12/12/18
Robert ALIBERT	02/07/18	Jean Marcel JOULIA	24/12/18
Pierette Augustine CHAMPENOIS	08/07/18		

Médical et Paramédical

PHARMACIE

Pharmacie de Montarnaud : 04 67 55 41 82

CLINIQUE GÉRONTO PSYCHIATRIQUE

Clinique Saint Antoine : 04 67 02 91 10

DENTISTES

Myriam CHEMINAL : 04 67 40 09 60

Jean Yves CORTES : 04 67 40 09 60

Eric DOUMENGE : 04 67 55 57 30

DIÉTÉTICIENNES

Samia SOUSSI : 06 72 07 90 89

ÉNERGÉTIQUE CHINOISE

Patricia JULLIAN : 06 17 96 43 37

Valérie VALETTE : 04 67 55 66 14 / 06 30 41 87 15

INFIRMIERS

Anita ALEXANDRE : 06 49 29 30 26

Isabelle CHAMIER : 04 67 55 40 56

Leslie DURAND : 06 49 29 30 26

Sylvie FLAMAND : 06 49 29 30 26

Sophie HERREROS : 06 49 29 30 26

Fabien LAMBERT : 06 22 09 65 75

Chrystel MEYLAN (spé. enfant) : 06 47 42 44 42

Dominique MORENO : 06 22 24 09 35

Jean Charles MALVES : 06 11 65 53 29

Amandine ENTCHEU NOULAGUE : 06 47 42 44 42

Maïssa ZAIZ : 04 67 55 43 23

KINÉSITHÉRAPEUTES

Agnieszka DEFUS-TOURSEL : 04 67 55 36 42

Florent GAY : 06 26 39 34 89

Cindy GAY-GELY : 06 87 54 19 59

Sylvain GIBOUREAU : 06 52 53 70 55

Clément LEONE : 07 89 84 06 33

Marine LUCAS-LAPLACE : 04 67 55 47 67 / 09 50 44 98 92

Bruno PEREZ : 04 67 55 51 33

Patrick POULARD : 04 67 55 36 42

Sophie WOIMANT (à domicile) : 07 88 96 14 21

MÉDECINS

Docteur Michel CHIONO

Cab : 04 67 55 40 06 - Dom : 04 67 55 48 06

Docteur Marion CHAPUIS

Cab : 04 67 55 40 06

Docteurs MEYER - DJEMAA - CHAUSSE

Cab : 04 67 55 58 60

OPTICIEN

Dorothee MARTIN : 04 67 67 17 71

ORTHOPHONISTES

Cabinet Les Hirondelles (M-D. BARTOLI - A. ARMANDO

- M. SYLVESTRE - M. AOUATE) : 04 67 55 46 82

Sandra DUCASTEL : 06 12 14 30 16

ORTHOPTISTE

Annabelle BUSIN : 06 83 48 97 86

OSTÉOPATHES

Marie VIALLE : 06 20 46 83 98

Hélène PISSOT : 06 31 26 52 30

PODOLOGUES

Brice MARTIN : 04 67 41 93 98 / 06 62 73 89 19

Sacha CAMPOS : 04 67 40 62 04

SAGE-FEMME

Justine MAZEL : 06 87 54 59 15

SHIATSU

VALADIER & FAURE : 06 77 92 37 79 / 06 03 44 90 21

THÉRAPIES

Séverine GRAVEJAT (Naturopathe-Iridologue) : 06 78 55 32 09

Sandra KLOEK (Psychothérapie) : 06 30 70 72 66

Pauline MALIÉ (Psychomotricienne) : 06 76 78 37 98

Sandrine TELLE (Psychothérapie) : 06 29 83 16 71

Myriam TRABER-LAUNAY (Psychologue) : 07 83 85 14 47

Marie VAILLAND (Sophr thérapeute) : 06 52 98 10 48

VÉTÉRINAIRE

Martine RIOU et Eléonore LETERRIER : 04 67 55 45 00

Accueil et Scolaire

Crèche "Le Berceau" : 04 67 67 87 65

École Maternelle : 04 67 55 48 82

École Élémentaire : 04 67 55 56 99

Accueil Périscolaire Élémentaire : 06 75 07 62 00

Accueil Périscolaire Maternelle : 04 67 55 48 82

Cantine : 04 67 55 40 84

Collège : 04 99 62 31 70

Réservation Cantine : elles se font 48h
ouvrees à l'avance, soit à l'accueil mairie,
soit sur le portail famille Montarnaud
[http://espace-familles-montarnaud.com/
portail_montarnaud](http://espace-familles-montarnaud.com/portail_montarnaud)
Le tarif du repas est de 3,05€.

Autres Services

POMPIERS : 18

POLICE SECOURS : 17

SAMU : 15

LA POSTE : 04 67 12 15 13

RESTO DU COEUR : Antenne de Montarnaud
04 67 55 98 46

ASSISTANTE SOCIALE - CG 34 (en Mairie)
Permanence : 04 67 67 30 50 (sur rendez vous)

PERCEPTION DE GIGNAC : 04 67 57 04 06

GENDARMERIE : 04 67 75 18 99

SOUS PREFECTURE DE LODEVE : 04 67 88 34 00

DÉCHÈTERIE DE MONTARNAUD

Syndicat Centre Hérault : 04 67 88 18 46

- Matin : 9h - 12h

- Après midi : 14h - 17h15

Fermeture les dimanche et lundi

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'HERAULT : 04 67 67 67 67

COMMUNAUTÉ COMMUNES VALLÉE HÉRAULT
CCVH : 04 67 57 04 50

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL
Saint Guilhem le Désert / Vallée de l'Hérault : 04 67 57 58 83

CAF (Caisse d'allocation familiales) : 08 10 25 34 20

CESML : 04 67 66 67 66

Coopérative d'Electricité de Saint Martin de Londres

SAUR : 04 34 20 30 01

Service eau et assainissement

LA PAROISSE : 04 67 55 46 40

Messe le dimanche à 11h

La REGION Occitanie / Pyrénées-Méditerranée :

04 67 22 80 00

MISSION LOCALE JEUNES : 04 67 54 91 45

SOS AMITIE : 04 67 63 00 63

SIDA INFO SERVICE : 0 800 840 800 (n° vert)

HERAULT TRANSPORT (Bus 117) :
04 34 888 999

De Montarnaud (Mairie)

à Montpellier (Mosson) :

6h56-7h15, 7h01-7h20, 8h17-8h40, 9h18-9h40,
12h38-13h, 13h38-14h05, 17h14-17h35,
18h17-18h40.

De Montpellier (Mosson)

à Montarnaud (Lou Pradas) :

8h10-8h27, 12h40-12h57, 13h20-13h34,
15h15-15h28, 16h15-16h32, 17h15-17h28,
18h15-18h39, 18h45-19h03, 19h35-19h53
(horaires du lundi au samedi).

MARCHÉ Mercredi matin sur l'esplanade

Afin de tenir à jour tous les contacts et téléphones, merci de nous faire part des oublis ou anomalies que vous rencontrerez lors de la lecture.

Commerces, Services et Artisans

AGRICULTEURS ET VENTE DIRECTE

EARL Les Mûriers (Élevage chevaux) : 09 51 97 57 90
Élevage de Gibiers : 06 24 20 46 00
Le Potager de Laurence : 06 88 57 10 85
Les Poules de Luxe de Bel Air : 06 98 74 31 75

ALIMENTATION

Alimentation (Boucherie berbère) : 04 67 55 48 43 /
06 60 59 25 42
Boucherie Bruno Codina : 04 99 06 43 49
Boulangerie Pâtisserie H. Garreau : 04 67 55 50 21
Boulangerie Pezanna : 04 67 55 49 15
Boulangerie Secrets de Pains : 09 84 38 44 79
Cave de l'Esplanade : 04 67 55 43 31
Nathalie Primeurs : 04 67 55 55 85
Super U : 04 67 60 94 51

BAR ET RESTAURATION

Bar Restaurant « L'Effet Village » : 04 67 84 02 77
Brasserie « Midi Vin » : 07 83 88 82 18
Guinguette Mas Dieu : 06 03 64 70 97
Pizza 421 : 04 67 55 04 05
RJ Pizza : 09 81 60 44 46
Tropikal Pizza : 06 34 21 05 75
Vesuvio 2 Pizza : 04 99 65 24 11 / 06 89 31 62 86

COIFFURE ET BEAUTÉ

Blandine Menan (Maquilleuse) : 06 74 15 32 04
Nathalie Buendia (Prothésiste Ongulaire) : 06 25 86 13 38
Christine Coiffure (à domicile) : 06 63 26 61 49
Dolorès Coiffure : 04 67 55 42 00
Milton.R Coiffure : 04 67 55 44 05
Laurent Coiffure : 04 67 55 42 72
Revema Cosmetique : 06 61 54 45 17
Secret de Beauté (Institut) : 04 67 55 52 83

GARAGISTE

Femenia Auto : 04 99 06 40 29
Garage MD Automobile : 04 67 55 62 35
Mécanique Auto à domicile Doc'Auto :
06 78 94 49 97 / 04 67 55 44 95



GÎTE ET HÉBERGEMENT

Château de Montarnaud : 04 67 55 48 02
Gîte Le Temps d'une Pause : 04 67 92 30 64
Gîte Les Mûriers : 09 51 97 57 90
Gîte Mme Gallière : 06 75 18 18 78 / 06 72 74 65 08
La Maison d'à Côté : 06 17 96 43 37
Les Bois des Frênes : 06 17 96 43 37

SERVICES DIVERS

Atlas Taxi 34 : 06 59 79 98 92
Agence Immo : 04 99 63 90 62
AGENTS IMMOBILIER MANDATAIRES :
Hugo Bolzinger : 07 50 45 61 37
Laurence Huard : 07 82 02 90 74
Aude Coach Sportif (à domicile) : 06 64 62 09 37
Auto Ecole Pilote : 04 67 55 46 08
Chris Engel (artiste peintre) : 07 86 11 35 90
Domaine Mas Dieu (location de salles) :
06 10 12 74 46 / 06 16 55 72 41
COURTIER EN PRÊT IMMOBILIER :
Fanny Zrehen : 06 20 00 40 95
FAMILLE D'ACCUEIL PERSONNES AGÉES :
Nadine Martinez : 09 63 26 57 38 / 06 16 87 35 03
FLEURISTE Florilège : 04 67 29 35 66
GESTION COMPTABLE ET ADMINISTRATIVE :
Adrien Gili : 04 67 63 85 / 06 32 76 86 84
Groupama Sud : 04 67 55 47 13
Imprimerie BSF : 04 67 55 44 81
Imprimerie MPS - Pause'Mag : 06 80 27 35 55
JP Multiservices : 06 72 27 45 31
Maintenance Informatique MMI :
04 30 12 09 44 / 06 67 34 63 81
Maréchal-Ferrant Stéphane Vicedo : 04 67 55 52 00
Photographe Carolane Villar : 06 34 64 40 35
Sam Vitres (Nettoyage vitres) : 06 46 47 17 48
SIRAM - DEPANNAGE ELECTROMÉNAGER :
Jean Bernard Rosciglione : 06 83 34 16 63
Tabac Presse Loto : 04 67 55 51 50
XB Live Music (Soirées dansantes) : 06 03 64 70 97

TRAVAUX

AB Rénovation : 06 19 56 79 49
AG Construction 34 : 04 67 66 31 06
Alarme Confort 34 : 06 08 63 59 57
Ange Carreleur : 06 09 20 46 04 / 04 67 29 43 19
Architecte Jean-Yves Millet : 06 71 06 87 16
Bou Plomberie : 06 18 63 40 27
Carrelage Estivill : 04 67 55 52 06
CJV Environnement (Bureau d'étude) : 04 67 55 19 99
Chauffagiste Dépan'Gaz : 06 64 82 18 64
Déco & Peinture : 06 18 23 34 22
Electricité Araujo : 04 67 55 47 85
Electricité Gleizes : 04 67 55 47 83
Electricité Rodillon : 06 08 95 18 10
Façades Azur Façades : 04 99 63 91 38
Groupe Escriva (Peinture et Rénovation) :
06 24 81 22 62 / 06 61 41 63 75
Habitat Bâtiment Structure : 06 08 31 83 59
Horizon Décor : 06 07 26 96 29
Jardinier Ambrosi Jardins : 04 67 55 57 61
Le Sens des Jardins : 06 60 59 87 94
Maçonnerie Gély : 06 80 13 75 72
Menuiserie David et Pompes Funèbres : 06 80 72 07 72
Menuiserie - Ébénisterie Pierre Jeangérard :
06 51 24 24 35 / 04 67 55 52 21
Paysagiste Munoz : 06 27 02 05 34
Peinture Bonnal : 04 67 55 45 69
Peinture Pellicer Anthony : 06 10 11 11 14
Piscine Electr'Eau : 04 67 55 52 66
Plafonds Cloisons Dumas : 06 18 95 20 21
Plâtrerie Techniques et Traditions : 06 15 91 50 95
Plomberie Chauffage Solairmax : 04 67 55 52 57
Plomberie Chauffage S.P.I.D. : 04 67 55 55 87
Plomberie du Languedoc : 06 44 00 01 00
Plomberie Jason Chevallier : 06 15 73 07 38
Pro Rénovation : 04 67 72 52 84
Stéphane Alexandre (Travaux divers) : 06 21 68 90 57
Terrassements Marck : 04 67 55 47 91

VITICULTEURS ET VENTE DIRECTE

Clos Saint Conti : 06 14 05 27 83
Domaine Croix de Félix : 06 15 99 51 77
Domaine d'Escary : 06 11 54 76 61
Domaine Mas Dieu Village : 07 81 86 51 31
Domaine Puech Merle : 06 10 04 61 82
Mas des Tentations : 06 72 25 68 70



TREIZE CONSEILS CIVIQUES

1. Je sors mes **conteneurs** la veille de la collecte et je les rentre après la collecte.
2. Je trie mes **emballages**.
3. Je dépose mes déchets **recyclables** dans un conteneur et non à même le sol.
4. Je ne jette pas mon **mégot** sur la voie publique.
5. Je ramasse les **déjections** de mon chien.
6. Je ne jette pas mes déchets par la vitre de mon **véhicule**.
7. Dans la rue, je dépose mes petits déchets dans les **corbeilles** mais pas mes déchets ménagers.
8. Je ne jette pas mon **chewing-gum** sur la voie publique.
9. Je ne dépose pas mes **encombrants** ni dans la rue ni dans la garrigue mais à la déchetterie.
10. Je surveille mes **haies** et mes **arbres** afin qu'ils n'envahissent ni l'espace public, ni l'espace de mes voisins.
11. Je ne laisse pas mon **chien** divaguer dans les rues.
12. Je respecte les autres en ne me garant pas au milieu de la rue ou sur des **emplacements interdits ou réservés**.
13. Je risque des **amendes** si je ne respecte pas les précédents conseils...

LA PROPRETÉ D'UNE COMMUNE ET LE BIEN VIVRE ENSEMBLE NE SONT PAS DU SEUL RESSORT DES SERVICES MUNICIPAUX, C'EST AVANT TOUT UNE QUESTION DE CIVISME ET DE RESPECT.



Remise des Dictionnaires aux élèves rentrant en 6^e



Remise des Livres aux élèves de maternelle rentrant à l'école élémentaire



Ville de Montarnaud

Mairie

80, avenue Gilbert Senes
34570 Montarnaud
Tél : **04 67 55 40 84** / Fax : 04 67 55 52 65
www.montarnaud.com
contact@montarnaud.fr

Lundi : 8h30 à 12h et 16h à 19h
Mardi : 8h30 à 12h
Mercredi : 8h30 à 12h et 16h à 18h
Jeudi : 8h30 à 12h
Vendredi : 8h30 à 12h et 16h à 18h

Permanence des Elus :

M. le Maire : tous les jours sur rendez-vous
Elu(e)s : Samedi 9h30 sur rendez-vous

Permanence Affaires Sociales :

tous les jours sur rendez-vous

Permanence Urbanisme :

Mardi et Jeudi matin sur rendez-vous

Bibliothèque Municipale

Tél. : **04 67 55 48 16**
Mardi : 16h30 à 18h30
Mercredi : 9h à 12h et 14h à 18h30
Vendredi : 15h à 18h30
Samedi : 9h à 12h.
bibliotheque@montarnaud.fr

Espace Multimédia Municipal

Tél. : **04 67 55 75 35**
Accès libre tout public (hors vacances scolaires) : mercredi de 16h à 18h, vendredi de 15h à 18h et samedi de 10h à 12h
Mercredis Jeunesse : à partir de 8 ans, de 14h à 16h
Cours collectifs adultes : jeudi, vendredi de 9h30 à 11h30
Cours particuliers adultes : sur rdv
multimedia@montarnaud.fr

Service Jeunesse Municipal

Tél. : **06 17 37 82 04**
ou service.jeunesse@montarnaud.fr
(Pour nous joindre : tous les jours de 9h à 17h30 sauf le lundi)

ALSH « Les Ouistitis » : 06 17 41 19 87
Mercredis & Vacances scolaires de 8h à 18h
ALSH « Les Katchouks » : 06 17 41 19 87
Mercredis & Vacances scolaires de 8h à 18h
ALSH « Ados » : 06 75 07 62 00
Mercredi de 14h à 18h
Vendredi soir de 17h30 à 22h
Vacances scolaire de 8h à 18h

Police Municipale

Tél. : **04 67 59 13 53**